



# RAPPORT

## 2022-2023

Loi sur les établissements  
d'enseignement de niveau  
universitaire (LOI 95)

**10 OCTOBRE 2023**

**UQO**  
UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC  
EN OUTAOUAIS

## Table des matières

États financiers.....	5
Rapport de l’auditeur indépendant.....	6
Système d’information financière universitaire (SIFU).....	13
États du traitement.....	23
Rapport de l’auditeur indépendant.....	24
Formulaire de déclaration.....	26
Rapport sur la performance.....	39
Grille des indicateurs.....	40
Mesures prises pour l’encadrement des étudiants.....	61
Mesures phares d’encadrement des étudiants.....	61
Autres mesures d’encadrement des étudiants.....	64
Programmes d’activités de recherche.....	68
Principales orientations de recherche.....	68
Réalizations marquantes sur le plan de la recherche.....	70
Rapport sur les perspectives de développement.....	75
Priorités de développement.....	76
Orientations en lien avec la politique de financement du MES.....	77
Plan stratégique 2022-2026.....	82

# **INTRODUCTION**

Ce rapport, établi conformément aux exigences de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., chapitre E-14.1), fait état des résultats de l'année 2022-2023 de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Comme le prévoient les articles 4.1 et 4.6 de la Loi, ce rapport présente les éléments suivants :

- États financiers 2022-2023
- État du traitement des membres du personnel de direction
  - Rapport de l'auditeur indépendant
  - Formulaire de déclaration – État du traitement 2022-2023
  - Conditions de rémunération du personnel de direction supérieure
- Rapport sur la performance
  - Grille des indicateurs
  - Les mesures prises pour l'encadrement des étudiants
  - Les activités de recherche
- Rapport sur les perspectives de développement
  - Priorités de développement
  - Orientations en lien avec la politique de financement du MES
  - Copie du Plan stratégique 2022-2026

**SECTION 1 :**  
**ÉTATS FINANCIERS 2022-2023**

## **Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière des universités 2022-2023 (« SIFU »)**

Au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et au ministère de l'Enseignement supérieur,

### **Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues**

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2022-2023 (« SIFU ») est conforme aux états financiers audités de l'Université du Québec en Outaouais l'« UQO ». Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

### **Responsabilités du donneur de mission**

L'UQO a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'UQO est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

### **Responsabilités du professionnel en exercice**

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'UQO ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

### **Éthique professionnelle**

Nous nous sommes conformés aux dispositions du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ainsi qu'aux règles d'indépendance définies dans la Règle 204 de ces règles de déontologie.

**Procédures et constatations**

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites en annexe à ce rapport, à l'égard du Système d'information financière des universités 2022-2023 (« SIFU »).

*Deloitte LLP*

Le 27 octobre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A132837

## Annexe 1

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir le plus récent SIFU de l'établissement.</li> <li>✓ Compléter l'outil interactif « Formulaire Explication des écarts » (format Excel).</li> <li>✓ À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et des excédents (insuffisances) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.</li> <li>✓ Un imprime-écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être joint au présent document.</li> </ul>	<p><b>Procédure 1 :</b> Nous avons obtenu le plus récent SIFU puis rapprocher les montants de l'État de la situation Financière, de l'état des produits et des charges et de l'évolution des soldes de fond avec les montants de l'État Financier de l'Université du Québec en Outaouais.</p> <p><b>Constations :</b> Aucun écart relevé entre le SIFU et l'État Financier de l'Université.</p>

## Annexe 1 (suite)

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
2	Concordance entre les annexes 12 et 12A du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	<p><b>Volet 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12A aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.</li> <li>✓ Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières confirmant la nature et l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.</li> </ul> <p><b>Volet 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comparer le total de la ligne 17, à la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 7, de la colonne 6 de l'annexe 12.</li> <li>✓ Comparer le total de la ligne 28, à la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 12, de la colonne 1 de l'annexe 12.</li> <li>✓ Advenant un écart entre les annexes 12 et 12A, et que l'écart n'est pas dû qu'au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.</li> </ul>	<p><b>Procédure 1 :</b> Nous avons retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12A du SIFU de l'Université du Québec en Outaouais aux résolutions fournies par l'Université</p> <p><i>Constatations : Aucun écart relevé entre les montants présentés à l'annexe 12A du SIFU et les résolutions fournies par l'Université.</i></p> <p><b>Procédure 2 :</b> Nous avons rapproché le total de la ligne 14 à la colonne 7 de l'annexe 12A et à la colonne 6 de l'annexe 12, pour s'assurer que les sommes étaient les mêmes.</p> <p><i>Constatations : Aucun écart relevé entre la ligne 14 et la ligne 7 de l'annexe 12A et la ligne 6 l'annexe 12.</i></p> <p><b>Procédure 3 :</b> Nous avons rapproché le total de la ligne 26 à la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 24, de la colonne 1 de l'annexe 12, pour s'assurer que les sommes étaient les mêmes.</p> <p><i>Constatations : Aucun écart relevé entre la ligne 26 à la colonne 6 de l'annexe 12A et la ligne 24 de la colonne 1 de l'annexe 12.</i></p>

## Annexe 1 (suite)

### Résultats sur l'Application de procédures convenues à l'égard des données financières

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes #402 et #404.</li> <li>✓ Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux postes #402 et #404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé étudiant étranger) de la sous section 4.3.1.</li> <li>✓ Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.</li> <li>✓ Comparer les montants (réglementé et déréglés) (excédent le seuil) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes #402 et #404 respectivement.</li> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> </ul>	<p>Procédure #1 : Nous avons obtenu les listes pour les comptes #402 et #404 et nous sommes assurés que les totaux correspondent à ceux des comptes en question.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p> <p>Procédure #2 : Nous avons sélectionné 10 étudiants à partir des listes obtenues. Pour chaque étudiant sélectionné nous avons vérifié que son statut au dossier correspond à la définition d'un étudiant international. Ensuite, nous avons retracé à l'état de compte de l'étudiant émis par l'Université et l'encaissement subséquent du montant forfaitaire chargé durant l'exercice.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevé</p> <p>Procédure #3 : Pour chacun des tests effectuer nous avons recalculé le montant excédent le seuil établi à la sous-section 3.5 et nous sommes assurés que les montants sont les mêmes que ceux apparaissant aux listes des comptes.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevé</p>
	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte #403.</li> <li>✓ Recalculer le total de la liste et compare ce total avec le montant au compte #403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec.</li> <li>✓ Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.</li> <li>✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #403.</li> </ul>	<p>Procédure #4 : Nous avons obtenu les listes pour les comptes #403 et nous sommes assurés que les totaux correspondent à ceux des comptes en question.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p> <p>Procédure #5 : Nous avons sélectionné 10 étudiants à partir des listes obtenues. Pour chaque étudiant sélectionné nous avons vérifié que son statut au dossier correspond à la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec. Ensuite nous avons retracer à la l'état de compte émis à l'étudiant et l'encaissement subséquent pour s'assurer qu'ils correspondent aux montants établis à la sous-section 3.4 des règles budgétaires et aux</p>

	<p>Inscription des droits de scolarité des étudiants dérèglementés (sous-section 4.3.3 du mandat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> <li>✓ Obtenir du Ministère une liste des étudiants dérèglementés ayant fréquenté l'établissement universitaire à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.</li> <li>✓ Sélectionner 10 montants.</li> <li>✓ Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés durant l'exercice.</li> <li>✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</li> <li>✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.</li> </ul>	<p>montants apparaissant à la liste du compte.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevé</p> <p>Procédure #6 : Nous avons obtenu la liste des étudiants dérèglementés ayant fréquenté l'Université. À partir de la liste, nous avons sélectionner 10 montants que nous avons retracer à l'état de compte émis par l'Université et à l'encaissement subséquent du montant pour s'assurer qu'il correspond au montant inscrit dans la liste.</p> <p>Constatations : Aucun écart relevés entre les montants présentés aux listes et les totaux des comptes.</p>
--	---	---	--

## Annexe 2

### Sommaire des écarts

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités  
 Veuillez sélectionner votre établissement universitaire dans le menu déroulant  
 2022-2023



Sommaire des écarts rapportés							0 Écart rapporté
							0\$ restants à expliquer
							0\$ Écart non matériel
Pag e du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	-	-	-	-	-	-
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
2	<b>Total Passifs</b>	-	-	-	-	-	-
	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
3	<b>Bilan Net</b>	-	-	-	-	-	-
	Total des produits	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	-	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							0 Écart expliqué
							0\$ restants à expliquer
							0\$ Écart non matériel
Pag e du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	-	-	-	-	-	-
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
2	<b>Total Passifs</b>	-	-	-	-	-	-
	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
3	<b>Bilan Net</b>	-	-	-	-	-	-
	Total des produits	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	-	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été expliqués

Université du Québec en Outaouais

# Systeme d'information financière des universités 2022-2023



27 septembre 2023

---

Responsable des ressources financières

---

Date

Enseignement  
supérieur  
Québec 

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>										
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	28 414 243	-	-	-	-		28 414 243	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-		-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	8 680 877	---	---	---	---		8 680 877	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 169 284	---	---	---	---		1 169 284	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 086 331	1 423 973	5 266 057	-	-	(0)	8 776 361	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	20 906 843	11 246 029	-	-	(32 152 872)	(0)	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	136 267	-	-	-	-		136 267	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-		-	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>40 487 002</b>	<b>22 330 816</b>	<b>16 512 086</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32 152 872)</b>	<b>47 177 032</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	16 164 924	-	-		16 164 924	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	(0)	(0)	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	739 734	-	-	-	-		739 734	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	97 717 512	---	---		97 717 512	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---		-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-		-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
21	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41 226 736</b>	<b>22 330 816</b>	<b>130 394 522</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32 152 872)</b>	<b>161 799 202</b>	<b>21</b>

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Passif à court terme</b>										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	96 475	-	-	-	96 475	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	2 875 090	---	---	---	---	---	2 875 090	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	11 667 102	903 813	---	-	-	-	12 570 915	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 835 988	320 426	1 860 168	-	-	-	5 016 582	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	825 946	-	---	---	-	-	825 946	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	21 106 577	-	-	-	-	21 106 577	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	933 793	-	-	-	933 793	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	32 136 026	-	16 846	-	-	(32 152 872)	(0)	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>50 340 152</b>	<b>22 330 816</b>	<b>2 907 282</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32 152 872)</b>	<b>43 425 378</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	10 191 000	-	-	-	-	-	10 191 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	15 297 531	-	-	-	15 297 531	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	78 366 470	---	---	-	78 366 470	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	38
39	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>60 531 152</b>	<b>22 330 816</b>	<b>96 571 283</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32 152 872)</b>	<b>147 280 379</b>	<b>39</b>
<b>SOLDES DE FONDS<sup>1</sup></b>										
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	2 122 118	-	14 061 671	-	-	-	16 183 789	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(21 426 534)	---	---	---	---	-	(21 426 534)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	19 761 568	---	---	-	19 761 568	45
46	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(19 304 416)</b>	<b>-</b>	<b>33 823 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 518 823</b>	<b>46</b>
47	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>41 226 736</b>	<b>22 330 816</b>	<b>130 394 522</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32 152 872)</b>	<b>161 799 202</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	11 999 409	---	---	---	---	11 999 409	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	207 068	---	---	---	---	207 068	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	849 395	---	---	---	---	849 395	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	20 709	---	---	---	---	20 709	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	5 554 650	---	---	---	---	5 554 650	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	374 034	---	---	---	---	374 034	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	3 734 919	---	---	---	---	3 734 919	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	281 241	-	---	-	-	281 241	9
10	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>23 021 425</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 021 425</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	77 920 687	4 745 168	2 526 042	---	---	85 191 897	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	439 171	5 072 359	138 885	-	-	5 650 415	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 358 353	5 419 022	1 149	-	-	6 778 524	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	70 163	769 624	-	-	-	839 787	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	1 141 546	---	---	1 141 546	15
16	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>								
16	Ministère (530)	s/o	---	---	3 718 164	---	---	3 718 164	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	405 852	---	---	405 852	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	428 139	---	---	428 139	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	103 856	---	---	103 856	19
20	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>79 788 374</b>	<b>16 006 173</b>	<b>8 463 633</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 258 180</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	833 942	-	-	-	-	833 942	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	270 096	374 748	-	-	(0)	644 844	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	66 730	911 780	-	-	-	978 510	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	25 738	-	-	-	-	25 738	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	7 480	---	---	7 480	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	996 828	---	---	---	---	996 828	28
29	Ventes externes (460)	s/o	3 728 055	-	-	---	-	3 728 055	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	526 697	-	-	-	-	526 697	30
31	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>6 448 086</b>	<b>1 286 528</b>	<b>7 480</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>7 742 094</b>	<b>31</b>
32	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>109 257 885</b>	<b>17 292 701</b>	<b>8 471 113</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>135 021 699</b>	<b>32</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>Masse salariale</b>								1
2	Direction	s/o	4 239 178	16 137	---	---	---	4 255 315	2
3	Gérance	s/o	78 158	-	---	---	---	78 158	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	30 417 054	417 179	---	---	0	30 834 233	4
5	Chargés de cours	s/o	13 345 549	348 761	---	---	---	13 694 310	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	507 487	2 435 825	---	---	(0)	2 943 312	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	467 193	1 407 189	---	---	-	1 874 382	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	10 834 760	1 815 445	---	---	-	12 650 205	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 703 442	247 617	---	---	-	3 951 059	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	5 663 057	325 181	---	---	---	5 988 238	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	384 526	33 501	---	---	---	418 027	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	14 570 925	1 256 225	---	---	0	15 827 150	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	20 934	(7 600)	---	---	-	13 334	13
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>84 232 263</b>	<b>8 295 460</b>	-	-	(0)	<b>92 527 723</b>	<b>14</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(421 485)	---	---	---	---	(421 485)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	82 618	-	---	---	-	82 618	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	-	---	---	(0)	(0)	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	223 494	33 352	---	---	-	256 846	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	978 418	884 709	---	---	(0)	1 863 127	19
20	Bourses (735)	s/o	812 279	4 546 554	---	---	0	5 358 833	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 036 202	791 942	-	-	-	1 828 144	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 526 958	278 554	---	---	-	1 805 512	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	---	-	-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	6 624 379	1 289 245	-	---	-	7 913 624	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	1 105 487	28 815	---	---	(0)	1 134 302	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	2 733 460	39 803	-	---	-	2 773 263	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	326 575	15 830	---	---	-	342 405	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	78 941	6 114	---	---	-	85 055	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	996 828	---	---	---	996 828	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	0	-	-	0	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	302 190	65 257	2 203	---	-	369 650	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	2 523 929	---	---	2 523 929	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	42 460	119	1 173 768	-	0	1 216 347	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	0	0	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	6 329 735	---	---	6 329 735	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	446 364	-	-	-	-	446 364	37
38	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>15 898 340</b>	<b>8 977 122</b>	<b>10 029 635</b>	-	0	<b>34 905 097</b>	<b>38</b>
39	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	(108 122)	-	---	---	(0)	(108 122)	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	88 003	20 119	-	-	0	108 122	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	41
42	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>15 878 221</b>	<b>8 997 241</b>	<b>10 029 635</b>	-	0	<b>34 905 097</b>	<b>42</b>
43	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>100 110 484</b>	<b>17 292 701</b>	<b>10 029 635</b>	-	(0)	<b>127 432 820</b>	<b>43</b>
44	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>9 147 401</b>	-	<b>(1 558 522)</b>	-	(0)	<b>7 588 879</b>	<b>44</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>		(20 218 526)	(0)	27 063 617	-	-	0	6 845 091	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	1 029 961	-	(407 108)	-	-	-	622 853	2
3	<b>Solde de fonds redressé</b>		<b>(19 188 565)</b>	<b>(0)</b>	<b>26 656 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>7 467 944</b>	<b>3</b>
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	109 257 885	17 292 701	8 471 113	-	-	(0)	135 021 699	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	100 110 484	17 292 701	10 029 635	-	-	(0)	127 432 820	5
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		<b>9 147 401</b>	<b>-</b>	<b>(1 558 522)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>7 588 879</b>	<b>6</b>
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	(538 000)	---	---	---	---	---	(538 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	8 725 252	-	-	-	8 725 252	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	8 725 252	-	-	-	-	-	8 725 252	11
12	<b>Sous-total</b>		<b>(115 851)</b>	<b>-</b>	<b>7 166 730</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>7 050 879</b>	<b>12</b>
13	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(19 304 416)</b>	<b>(0)</b>	<b>33 823 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>14 518 823</b>	<b>13</b>

**RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>4</sup>**

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	2 122 118		14 061 671				16 183 789	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---				-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(21 426 534)	---	---	---	---	---	(21 426 534)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---				-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---				-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	19 761 568	---	---	---	19 761 568	19
20	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(19 304 416)</b>	<b>-</b>	<b>33 823 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 518 823</b>	<b>20</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice. Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec en Outaouais  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2023  
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	-	---	11 999 409	---	-	---	---	-	11 999 409	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	207 068	---	---	---	---	-	207 068	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	849 395	---	---	---	---	-	849 395	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fc)	---	---	20 709	---	---	---	---	-	20 709	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	-	---	5 554 650	---	-	---	---	-	5 554 650	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes créditiés et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---	-	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non créditiés (408)	-	---	-	---	374 034	---	---	-	374 034	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	-	756 990	1 877 382	-	-	1 100 547	-	-	3 734 919	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	405	-	280 836	-	-	-	-	-	281 241	9
<b>10 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>405</b>	<b>756 990</b>	<b>20 789 449</b>	<b>-</b>	<b>374 034</b>	<b>1 100 547</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 021 425</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	-	-	77 869 474	---	-	51 213	---	-	77 920 687	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	174 289	17 303	93 144	-	152 060	2 375	-	-	439 171	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	1 358 353	-	-	-	-	-	1 358 353	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	49 466	-	3 000	-	17 697	-	-	-	70 163	14
<b>15 Total des subventions</b>	<b>223 755</b>	<b>17 303</b>	<b>79 323 971</b>	<b>-</b>	<b>169 757</b>	<b>53 588</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79 788 374</b>	<b>15</b>
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	833 942	---	-	-	-	-	833 942	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	17
18 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	18
19 Produits provenant d'une fondation (446)	3 415	28 368	1 453	-	-	236 860	-	-	270 096	19
20 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	12 777	-	4 826	-	3 500	45 627	-	-	66 730	20
21 Gains sur vente de placement (526)	---	---	25 738	---	---	---	---	-	25 738	21
22 Recouvrement des coûts indirects (465)	-	-	905 033	---	91 795	-	-	-	996 828	22
23 Ventes externes (460)	235 818	18 036	69 306	326	20 650	672 951	2 710 969	-	3 728 055	23
24 Autres produits (466, 470)	288 981	150 000	62 038	1 665	24 013	-	-	-	526 697	24
<b>25 Total des produits autres</b>	<b>540 991</b>	<b>196 405</b>	<b>1 902 336</b>	<b>1 990</b>	<b>139 957</b>	<b>955 438</b>	<b>2 710 969</b>	<b>-</b>	<b>6 448 086</b>	<b>25</b>
<b>26 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>765 150</b>	<b>970 697</b>	<b>102 015 757</b>	<b>1 990</b>	<b>683 748</b>	<b>2 109 573</b>	<b>2 710 969</b>	<b>-</b>	<b>109 257 885</b>	<b>26</b>

Université du Québec en Outaouais  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2023  
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masse salariale										1
2 Direction	993 602	262 454	2 333 224	143 978	146 943	358 977	-	-	4 239 178	2
3 Gérance	-	-	-	78 158	-	-	-	-	78 158	3
4 Enseignants-chercheurs	30 416 288	-	0	-	765	-	-	-	30 417 054	4
5 Chargés de cours	13 329 487	-	16 062	-	-	-	-	-	13 345 549	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	463 590	-	-	-	-	43 898	-	-	507 487	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	357 923	-	15 581	3 363	37	90 290	-	-	467 193	7
8 Personnel professionnel non enseignant	4 150 315	2 034 255	3 233 026	281 406	528 529	607 230	-	-	10 834 760	8
9 Personnel de soutien technique	1 316 791	1 424 424	653 544	106 516	149 871	52 297	-	-	3 703 442	9
10 Personnel de soutien de bureau	2 651 995	808 224	1 739 970	107 081	37 542	318 245	-	-	5 663 057	10
11 Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	384 526	-	-	-	-	384 526	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	10 964 002	1 037 743	1 821 800	250 177	197 610	299 593	-	-	14 570 925	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	(36 533)	15 422	48 760	19 164	4 722	(30 601)	-	-	20 934	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>64 607 460</b>	<b>5 582 521</b>	<b>9 861 967</b>	<b>1 374 368</b>	<b>1 066 020</b>	<b>1 739 928</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>84 232 263</b>	<b>14</b>
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(421 485)	(421 485)	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	82 618	-	-	-	-	-	-	-	82 618	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
18 Formation et perfectionnement (710)	137 356	1 567	81 475	32	126	1 591	1 347	-	223 494	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	732 200	15 161	154 007	4 841	4 910	66 812	487	-	978 418	19
20 Bourses (735)	322 734	-	3 697	-	8 000	477 847	-	-	812 279	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	267 745	23 906	562 534	48 963	7 292	122 635	3 128	-	1 036 202	21
22 Fournitures et matériel (745)	298 357	809 338	143 441	125 363	8 206	59 612	82 639	-	1 526 958	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	906 900	559 486	1 100 859	2 844 182	249 076	692 206	271 671	-	6 624 379	24
25 Volumes et périodiques (750)	48 871	1 027 880	26 058	-	-	2 087	592	-	1 105 487	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	74 592	263 265	111	1 969 361	-	34 409	391 723	-	2 733 460	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	1 261	-	183	265 656	-	1 597	57 878	-	326 575	27
28 Location-exploitation (830)	975	-	29 885	118	-	3 829	44 134	-	78 941	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	62 755	146 590	1 540	54 564	-	14 193	22 548	-	302 190	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	(42 623)	(22 325)	54 426	(2 002)	2 393	18 377	34 214	-	42 460	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	-	-	446 364	-	-	-	-	-	446 364	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>2 893 742</b>	<b>2 824 869</b>	<b>2 604 581</b>	<b>5 311 078</b>	<b>280 002</b>	<b>1 495 195</b>	<b>910 360</b>	<b>(421 485)</b>	<b>15 898 340</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	(26 909)	(1 000)	-	-	(39 374)	-	(40 838)	-	(108 122)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	28 748	3 182	44 049	902	2 400	8 722	-	-	88 003	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>39 Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>2 895 580</b>	<b>2 827 050</b>	<b>2 648 630</b>	<b>5 311 980</b>	<b>243 028</b>	<b>1 503 917</b>	<b>869 521</b>	<b>(421 485)</b>	<b>15 878 221</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>67 503 039</b>	<b>8 409 572</b>	<b>12 510 597</b>	<b>6 686 348</b>	<b>1 309 047</b>	<b>3 243 845</b>	<b>869 521</b>	<b>(421 485)</b>	<b>100 110 484</b>	<b>40</b>

Université du Québec en Outaouais  
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
 de l'exercice terminé le 30 avril 2023  
 en \$

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	2 567 379	-	-	-	(3 959)	-	349 046	1 832 702	-	-	4 745 168	3
4	4 970 623	-	-	-	-	-	31 129	70 607	-	-	5 072 359	4
5	5 362 096	-	-	-	(11 463)	-	68 389	-	-	-	5 419 022	5
6	753 203	-	-	-	666	10 247	2 283	3 224	-	-	769 624	6
7	13 653 300	-	-	-	(14 755)	10 247	450 847	1 906 534	-	-	16 006 173	7
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	210 737	-	-	-	-	-	164 011	-	-	-	374 748	11
12	601 692	-	-	-	10 551	-	297 770	1 768	-	-	911 780	12
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	812 428	-	-	-	10 551	-	461 781	1 768	-	-	1 286 528	16
17	14 465 728	-	-	-	(4 204)	10 247	912 628	1 908 302	-	-	17 292 701	17

Université du Québec en Outaouais  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2023  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Masse salariale												1
2 Direction	-	-	-	-	-	-	16 137	-	-	-	16 137	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	417 179	-	-	-	-	-	-	-	-	-	417 179	4
5 Chargés de cours	308 992	-	-	-	-	-	-	39 769	-	-	348 761	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 415 282	-	-	-	-	-	3 604	16 939	-	-	2 435 825	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 329 836	-	-	-	3 029	-	31 797	42 527	-	-	1 407 189	7
8 Personnel professionnel non enseignant	1 073 407	-	-	-	-	-	450 927	291 111	-	-	1 815 445	8
9 Personnel de soutien technique	221 439	-	-	-	-	-	15 215	10 963	-	-	247 617	9
10 Personnel de soutien de bureau	177 450	-	-	-	-	-	-	147 731	-	-	325 181	10
11 Personnel de métier et ouvrier	33 501	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 501	11
12 Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	1 023 134	-	-	-	354	-	112 012	120 725	-	-	1 256 225	12
13 congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	1 406	-	-	-	(7 341)	-	-	(1 665)	-	-	(7 600)	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>7 001 624</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 959)</b>	<b>-</b>	<b>629 693</b>	<b>668 101</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 295 460</b>	<b>14</b>
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17 Formation et perfectionnement (710)	33 352	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 352	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	858 236	-	-	-	-	-	24 719	1 754	-	-	884 709	18
19 Bourses (735)	3 350 184	-	-	-	-	-	68 589	1 127 781	-	-	4 546 554	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	783 747	-	-	-	-	-	6 695	1 500	-	-	791 942	20
21 Fournitures et matériel (745)	258 991	-	-	-	(1 175)	7 205	7 121	6 412	-	-	278 554	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 112 371	-	-	-	(2 287)	3 042	83 056	93 064	-	-	1 289 245	23
24 Volumes et périodiques (750)	28 796	-	-	-	-	-	-	19	-	-	28 815	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	39 803	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 803	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	15 643	-	-	-	-	-	187	-	-	-	15 830	26
27 Location exploitation (830)	5 567	-	-	-	-	-	547	-	-	-	6 114	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	905 033	-	-	-	-	-	91 795	-	-	-	996 828	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	65 004	-	-	-	-	-	226	26	-	-	65 257	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	119	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34
<b>35 Total des charges autres</b>	<b>7 456 847</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 463)</b>	<b>10 247</b>	<b>282 935</b>	<b>1 230 556</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 977 122</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 873, 894, 895)	7 257	-	-	-	3 218	-	-	9 645	-	-	20 119	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>39 Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>7 464 104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(245)</b>	<b>10 247</b>	<b>282 935</b>	<b>1 240 201</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 997 241</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 465 728</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 204)</b>	<b>10 247</b>	<b>912 628</b>	<b>1 908 302</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 292 701</b>	<b>40</b>

**SECTION 2 :  
ÉTAT DU TRAITEMENT DES MEMBRES  
DU PERSONNEL DE DIRECTION**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
l'Université du Québec en Outaouais

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2022-2023 aux Tableaux 1 et 2 ci-joint de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice terminé le 30 avril 2023, ainsi que du résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement l'« état du traitement »).

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université du Québec en Outaouais conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire afférente à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université du Québec en Outaouais à répondre aux exigences du *Guide de déclaration, État du traitement 2022-2023 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire ce qui implique de déterminer si ce référentiel d'information financière applicable est acceptable dans les circonstances pour la préparation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université du Québec en Outaouais.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université du Québec en Outaouais.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 29 septembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132837

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2022-2023 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais

**TABEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés**

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés (\$)
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
Laberge	Murielle	Rectrice	REC	Non	12.0		232,001	5,146	237,147	0	0	17,327
Godmaire	Alain	Vice-recteur à l'administration et aux ressources	VR	Non	12.0		188,377	4,374	192,751	0	0	2,763
Beauséjour	Vincent	Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	VR	Non	12.0		188,377	5,985	194,362	0	0	12,210
El Zaïm	Adel	Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	VR	Non	12.0		188,377	5,610	193,987	0	0	26,497
Forget	Hélène	Doyenne des études	DOY	Non	12.0		166,403	714	167,117	0	0	1,475
Langlois	Eric	Doyen de la gestion académique	DOY	Non	12.0		166,403	9,419	175,822	0	0	2,179
Blackburn	Dave	Doyen de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation	DOY	Non	12.0		146,943	4,105	151,048	0	0	4,503
Paquette	Jonathan	Doyen de la recherche et de la création	DOY	Non	12.0		166,403	2,783	169,186	0	0	29,998
Ouellet	Sophie	Secrétaire générale	SG	Non	12.0		141,242	5,355	146,597	0	0	1,847

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	30.48	Le plus élevé	157,929	34,545
		Moyenne	130,143	12,081
		Le moins élevé	84,861	515
Personnel de direction des services	17.81	Le plus élevé	143,978	14,955
		Moyenne	129,622	3,632
		Le moins élevé	95,472	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	0.98	Le plus élevé	77,997	4,340
		Moyenne	77,925	4,425
		Le moins élevé	77,997	4,340

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	19.58	Le plus élevé	10,290
		Moyenne	2,764
		Le moins élevé	15
Personnel de direction des services	16.16	Le plus élevé	7,452
		Moyenne	2,837
		Le moins élevé	192
Personnel de gérance des emplois de soutien	0.98	Le plus élevé	667
		Moyenne	680
		Le moins élevé	667

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2022-2023

Nom de l'établissement :

Université du Québec en Outaouais

NOTES COMPLÉMENTAIRES

	Oui ou non	
Pendant l'année 2022-2023, est-ce que des membre du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	non	Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2022-2023 par les membre du personnel de direction supérieure?	oui	Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2022-2023 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

Note 1 - Valeur monétaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés (3.6.2)

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires	Coût
Forget	Hélène	DOY		166,403
Laberge	Murielle	REC		46,400

Note 2 - Éléments du traitement imposables du chef d'établissement (3.6.3)

Nom	Prénom	Fonction	Commentaire	Coût
Laberge	Murielle	REC	Assurance-maladie	2,069
Laberge	Murielle	REC	Assurance-mutilation	15
Laberge	Murielle	REC	Assurance-vie	963
Laberge	Murielle	REC	Forfaitaire	2,099

Note 3 - Tableau 2 - Autres éléments du traitement imposable et Tableau 3 - Allocations et frais remboursés (Catégorie de personnel : Personnel de gérance des emplois de soutien)

La moyenne pour la catégorie de personnel "Personnel de gérance des emplois de soutien" dépasse le montant le plus élevé étant donné que le calcul de la moyenne correspond à la somme des montants versés divisée par l'effectif qui est inférieur à 1.

## **1. Méthodes comptables**

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans le *Guide de déclaration, État du traitement 2022-2023 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration, État du traitement 2022-2023 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

**COMMISSION DE PLANIFICATION**

RÉSOLUTION 2022-4-CP-R-2

***Politique de rémunération individuelle 2021-2022 pour le personnel cadre et cadre supérieur autre que le chef d'établissement***

---

*adoptée par la Commission de planification de l'Université du Québec lors de la réunion 2022-4-CP tenue le 6 avril 2022.*

VU l'article 21 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le règlement général 6 *Ressources humaines* ainsi que l'article 5 de ce règlement qui prévoit que les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec sont déterminées par le comité exécutif; celles des cadres des établissements sont déterminées par l'instance concernée de chaque établissement. Annuellement, la commission de planification autorise le dégagement d'une masse salariale aux fins de la majoration individuelle de la rémunération des cadres et des cadres supérieurs autres que les chefs d'établissement;

VU l'annexe 6-A *Protocole des cadres supérieurs* du règlement général 6 *Ressources humaines*;

VU les protocoles établissant les conditions de travail du personnel cadre des établissements du réseau;

VU les pratiques de rémunération individuelle en vigueur dans les établissements du réseau de l'Université du Québec;

VU la recommandation du secrétaire général en date du 29 mars 2022;

Sur la proposition de François Gagnon,  
appuyée par Lucie Laflamme,

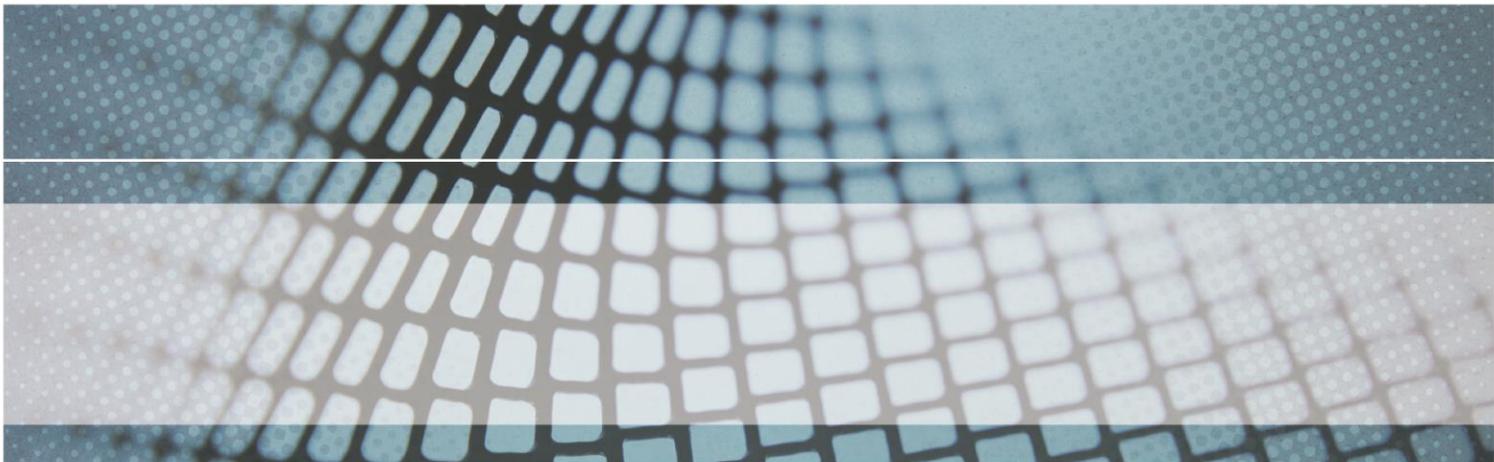
**IL EST RÉSOLU :**

- I De réserver une part de la masse salariale du personnel cadre au 31 mai 2022 et de la masse salariale du personnel cadre supérieur autre que le chef d'établissement au 31 mars 2022, afin d'appliquer la politique institutionnelle de rémunération individuelle de l'année 2021-2022 dans chaque établissement;
- II De verser les ajustements salariaux en découlant rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2022 pour le personnel cadre ou à toute autre date convenue dans un établissement;
- III De verser les ajustements salariaux en découlant rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour le personnel cadre supérieur autre que le chef d'établissement.

**ADOPTÉE**

Original signé par :

André G. Roy  
Secrétaire général



## **Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines**

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1<sup>er</sup> novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

**Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.**

## Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
<b>Appendice 1</b>		<b>7</b>
<b>Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec</b>		<b>7</b>
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

## Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

### 1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

### 2 Définitions

**2.1** L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

**2.2** Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

**2.3** L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

**2.4** L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

### 3 Conditions de travail

**3.1** Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

**3.2** Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

**3.3** Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.

- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

**3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

#### **4 Avis de non-renouvellement de contrat**

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

#### **5 Vacances annuelles et congés**

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **6 Avantages sociaux**

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

#### **7 Congés parentaux**

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **8 Congés et postes vacants**

**8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

**8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

**8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

**8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

**8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

**8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

**8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

**8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

## **9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement**

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

## **10 Paiement des coûts**

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

## **11 Dispositions finales**

**11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1<sup>er</sup> septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

**11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

**11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

**11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

**11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

## Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

### 1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

### 2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

### 3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

### 4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
  - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
  - La mise en œuvre des objectifs financiers;
  - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

## **5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif**

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

**SECTION 3 :**  
**RAPPORT SUR LA PERFORMANCE**

Nom de l'établissement : UQO								Date :
		Page 1 de 6						
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)						
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance
<b>Étudiant</b>								
1	Effectif étudiant total	n	7 141	6 940	6 913	6 489	6 334	MES
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	64,0%	64,4%	64,6%	63,5%	64,2%	MES
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	36,0%	35,6%	35,4%	36,5%	35,8%	MES
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	n.d.	71,9%	74,2%	74,4%	75,2%	MES
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	n.d.	28,1%	25,8%	25,6%	24,8%	MES
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	3,5%	3,4%	3,6%	3,8%	4,5%	MES
7	Effectif étudiant internationaux	n	376	457	378	445	563	MES
8	Effectif étudiant internationaux	%	5,3%	6,6%	5,5%	6,9%	8,9%	MES
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	7	6	2	1	2	MES
10	Stagiaires postdoctoraux	n	18	14	10	17	27	MES
11	Résidents en médecine	n	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	MES
<b>Enseignants-chercheurs</b>								
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	14	12	15	5	13	U
13	Hommes	n	6	6	3	2	6	U
14	Femmes	n	8	6	12	3	7	U
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire		n	232	234	242	237	230	BCI
15	Hommes	n	111	108	107	108	102	BCI
16	Femmes	n	121	126	135	129	128	BCI
17	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	415	458	425	433	441	BCI
18	Hommes	n	203	224	200	209	208	BCI
19	Femmes	n	212	234	224	224	232	BCI
20	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,2	3,1	3,2	2,9	3,0	U
21	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,5	1,3	1,5	1,4	1,5	U
22	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	24,5	23,6	22,7	21,3	21,0	U
23	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,3	6,1	5,9	6,0	6,5	U
24	Cours donnés par les professeurs	%	35,8%	37,6%	39,0%	34,3%	36,3%	U
25	Cours donnés par les chargés de cours	%	60,0%	58,4%	57,2%	61,8%	59,5%	U
26	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	4,2%	4,0%	3,8%	3,9%	4,2%	U
<b>Remarques</b>								
P: Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).								
En raison de la déréglementation des étudiants internationaux, la variable Type de maîtrise est disponible depuis l'automne 2019-2020.								
* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.								
		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)						
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance
<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>								
28	<b>Hommes</b>	n	111	108	107	108	102	BCI
29	Sciences de la santé	n	7	6	6	6	7	BCI
30	Sciences pures	n	10	9	8	8	9	BCI
31	Sciences appliquées	n	15	16	15	17	16	BCI
32	Arts	n	6	6	5	5	3	BCI
33	Lettres	n	1					BCI
34	Sciences humaines	n	26	23	22	22	22	BCI
35	Éducation	n	8	8	11	10	10	BCI

Nom de l'établissement : UQO							Date :	
							Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS								
36	Droit	n					BCI	
37	Administration	n	36	38	38	37	33	
38	Autres	n	2	2	2	3	2	
39	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>121</b>	<b>126</b>	<b>135</b>	<b>129</b>	<b>128</b>	
40	Sciences de la santé	n	16	19	21	21	21	
41	Sciences pures	n	2	3	3	3	4	
42	Sciences appliquées	n	3	4	4	4	5	
43	Arts	n	4	4	5	5	6	
44	Lettres	n	5	4	3	2		
45	Sciences humaines	n	43	39	49	46	48	
46	Éducation	n	19	23	23	21	22	
47	Droit	n					2	
48	Administration	n	27	28	26	26	20	
49	Autres	n	2	2	1	1		
50	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>232</b>	<b>234</b>	<b>242</b>	<b>237</b>	<b>230</b>	
51	Sciences de la santé	n	23	25	27	27	28	
52	Sciences pures	n	12	12	11	11	13	
53	Sciences appliquées	n	18	20	19	21	21	
54	Arts	n	10	10	10	10	9	
55	Lettres	n	6	4	3	2		
56	Sciences humaines	n	69	62	71	68	70	
57	Éducation	n	27	31	34	31	32	
58	Droit	n					2	
59	Administration	n	63	66	64	63	53	
60	Autres	n	4	4	3	4	2	
<b>Remarques</b>								
<p>La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.</p> <p>Afin de corriger la situation, le siège social UQO a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).</p> <p>Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.</p> <p>P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).</p>								
<b>Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)</b>								
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023P	provenance
<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>								
61	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>203</b>	<b>224</b>	<b>200</b>	<b>209</b>	<b>208</b>	BCI
62	Sciences de la santé	n	13	19	13	14	15	BCI
63	Sciences pures	n	10	10	7	13	9	BCI
64	Sciences appliquées	n	28	30	23	26	30	BCI

Nom de l'établissement : UQO							Date :	
							Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS								
65	Arts	n	5	9	3	4	4	BCI
66	Lettres	n	4	4	6	7	3	BCI
67	Sciences humaines	n	49	49	50	53	50	BCI
68	Éducation	n	19	20	22	20	18	BCI
69	Droit	n	5	4	6	6	6	BCI
70	Administration	n	70	79	70	66	73	BCI
71	Autres	n						BCI
72	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>212</b>	<b>234</b>	<b>224</b>	<b>224</b>	<b>232</b>	BCI
73	Sciences de la santé	n	48	65	72	78	81	BCI
74	Sciences pures	n	2	3	7	6	6	BCI
75	Sciences appliquées	n	5	5	4	4	3	BCI
76	Arts	n	10	10	7	11	9	BCI
77	Lettres	n	8	6	8	7	5	BCI
78	Sciences humaines	n	78	80	79	67	75	BCI
79	Éducation	n	32	36	26	32	25	BCI
80	Droit	n	2	2	1			BCI
81	Administration	n	27	27	20	19	28	BCI
82	Autres	n						BCI
83	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>415</b>	<b>458</b>	<b>425</b>	<b>433</b>	<b>441</b>	BCI
84	Sciences de la santé	n	61	84	85	92	96	BCI
85	Sciences pures	n	12	13	14	19	15	BCI
86	Sciences appliquées	n	33	35	27	30	33	BCI
87	Arts	n	15	19	11	15	14	BCI
88	Lettres	n	12	10	14	14	8	BCI
89	Sciences humaines	n	127	129	129	120	125	BCI
90	Éducation	n	51	56	48	52	43	BCI
91	Droit	n	7	6	7	6	6	BCI
92	Administration	n	97	106	90	85	101	BCI
93	Autres	n						BCI
<b>Remarques</b>								
<p>La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.</p> <p>Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.</p> <p>P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).</p>								

Nom de l'établissement : UQO											Date :	
											Page 2 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations										
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023 <sup>3</sup>		
		Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	
94	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>4 566</b>	<b>1 114</b>	<b>4 484</b>	<b>1 032</b>	<b>4 493</b>	<b>1 003</b>	<b>4 166</b>	<b>891</b>	<b>3 907</b>	<b>933</b>
95	Sciences de la santé	n	858	113	916	131	970	153	911	139	823	160
96	Sciences pures	n										
97	Sciences appliquées	n	212	40	210	29	224	16	208	13	246	27
98	Arts	n	86	28	76	21	72	31	66	21	60	22
99	Lettres	n	44	14	48	12	45	13	41	11	40	5
100	Sciences humaines	n	978	160	962	121	936	135	941	98	889	113
101	Éducation	n	706		669		670		628	19	648	37
102	Droit	n		18		19		15		10		11
103	Administration	n	1 651	599	1 563	563	1 530	550	1 328	461	1 167	416
104	Autres <sup>2</sup>	n	31	142	40	136	46	90	43	119	34	142
105	<b>Femmes</b>	%	<b>69,8%</b>	<b>65,6%</b>	<b>70,3%</b>	<b>68,2%</b>	<b>70,8%</b>	<b>69,9%</b>	<b>70,9%</b>	<b>71,6%</b>	<b>70,4%</b>	<b>69,9%</b>
106	Sciences de la santé	%	87,2%	85,0%	86,5%	84,0%	87,9%	86,3%	87,3%	84,9%	86,5%	87,5%
107	Sciences pures	%										
108	Sciences appliquées	%	15,1%	25,0%	14,8%	27,6%	14,7%	37,5%	14,4%	15,4%	16,7%	14,8%
109	Arts	%	65,1%	82,1%	65,8%	76,2%	69,4%	67,7%	75,8%	90,5%	75,0%	77,3%
110	Lettres	%	77,3%	78,6%	68,8%	91,7%	75,6%	92,3%	70,7%	81,8%	67,5%	100,0%
111	Sciences humaines	%	77,9%	69,4%	79,6%	65,3%	78,1%	71,9%	77,6%	84,7%	78,2%	72,6%
112	Éducation	%	89,7%		88,5%		88,4%		86,0%	78,9%	87,0%	70,3%
113	Droit	%		77,8%		73,7%		53,3%		60,0%		36,4%
114	Administration	%	54,5%	62,6%	55,4%	65,7%	56,2%	67,1%	56,5%	68,5%	55,1%	69,7%
115	Autres <sup>2</sup>	%	67,7%	64,7%	60,0%	70,6%	58,7%	62,2%	65,1%	58,8%	67,6%	59,2%
<b>Remarques</b>												
1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Non applicable » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».												
3: Trimestre d'automne 2022: version des données en date du 2023-07-19.												
2e cycle - Maîtrise + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		
		Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	
116	<b>Total</b>	n	<b>913</b>	<b>300</b>	<b>907</b>	<b>280</b>	<b>887</b>	<b>282</b>	<b>881</b>	<b>302</b>	<b>887</b>	<b>320</b>



152	Sciences appliquées	%	24,5%		29,5%		26,2%		20,9%		34,6%	
153	Arts	%	50,0%		75,0%		60,0%		50,0%		71,4%	
154	Lettres	%										
155	Sciences humaines	%	78,1%		81,0%		75,2%		76,7%		78,0%	
156	Éducation	%	66,7%		68,4%		53,3%		64,3%		69,6%	
157	Droit	%										
158	Administration	%	46,2%	66,7%	48,8%	33,3%	46,2%		45,7%	0,0%	48,8%	0,0%
159	Autres	%	100,0%		80,0%	100,0%	83,3%					
<b>Remarques</b>												
<b>Total - Grades + autres sanctions</b>												
		<b>Unité</b>	<b>2018-2019</b>		<b>2019-2020</b>		<b>2020-2021</b>		<b>2021-2022</b>		<b>2022-2023</b>	
			<b>Grades</b>	<b>Autres sanction</b>								
160	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>5 724</b>	<b>1 417</b>	<b>5 624</b>	<b>1 316</b>	<b>5 628</b>	<b>1 285</b>	<b>5 295</b>	<b>1 194</b>	<b>5 079</b>	<b>1 255</b>
161	Sciences de la santé	n	953	177	999	203	1 086	226	1 031	233	968	239
162	Sciences pures	n	19		22		21		35		43	
163	Sciences appliquées	n	297	71	296	42	291	30	280	29	336	54
164	Arts	n	120	28	114	21	97	31	88	21	87	22
165	Lettres	n	54	14	54	12	48	13	42	11	41	5
166	Sciences humaines	n	1 350	177	1 334	133	1 322	148	1 331	111	1 276	124
167	Éducation	n	793		742	1	746	7	717	22	740	43
168	Droit	n		18		19		15		10		11
169	Administration	n	2 088	783	2 008	744	1 956	723	1 724	625	1 554	599
170	Autres	n	50	149	55	141	61	92	47	132	34	158
171	<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>68,5%</b>	<b>66,0%</b>	<b>69,1%</b>	<b>68,5%</b>	<b>69,9%</b>	<b>69,8%</b>	<b>69,7%</b>	<b>71,7%</b>	<b>69,5%</b>	<b>67,8%</b>
172	Sciences de la santé	%	87,3%	88,7%	86,8%	86,7%	88,4%	87,2%	87,8%	88,0%	87,4%	87,9%
173	Sciences pures	%	57,9%		50,0%		57,1%		57,1%		55,8%	
174	Sciences appliquées	%	17,2%	26,8%	17,9%	23,8%	16,5%	23,3%	16,1%	17,2%	18,8%	14,8%
175	Arts	%	62,5%	82,1%	64,0%	76,2%	71,1%	67,7%	71,6%	90,5%	70,1%	77,3%
176	Lettres	%	72,2%	78,6%	66,7%	91,7%	72,9%	92,3%	71,4%	81,8%	68,3%	100,0%
177	Sciences humaines	%	79,2%	71,2%	80,6%	66,2%	78,8%	71,6%	78,8%	82,9%	79,5%	74,2%
178	Éducation	%	88,8%		88,1%	100,0%	87,7%	71,4%	84,7%	77,3%	85,9%	72,1%
179	Droit	%		77,8%		73,7%		53,3%		60,0%		36,4%
180	Administration	%	53,1%	62,5%	54,0%	65,5%	55,1%	66,8%	54,7%	67,5%	53,7%	65,8%
181	Autres	%	64,0%	64,4%	60,0%	69,5%	63,9%	63,0%	63,8%	61,4%	67,6%	57,0%
<b>Remarques</b>												

Nom de l'établissement : UQO												Date :														
I. Éléments d'information												II. Observations														
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE												Nombre de diplômés/persévérants et taux de réussite parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade														
												2012		2014		2016		2018		2019		2020		2021		
Taux de réussite des études de baccalauréat																										
												n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
182	Persévérance après 1 an											860	84,6%	922	84,7%	967	83,1%	903	85,2%	904	87,3%	867	86,1%	765	85,8%	
183	Diplomation après 6 ans											790	77,8%	863	79,3%	905	77,8%									
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																										
184	Sciences de la santé											87	81,3%	111	87,4%	126	84,6%									
185	Sciences pures																									
186	Sciences appliquées											16	55,2%	26	52,0%	34	66,7%									
187	Arts											26	60,5%	20	62,5%	25	64,1%									
188	Lettres											11	78,6%	5	50,0%	8	61,5%									
189	Sciences humaines											211	78,1%	224	83,9%	252	82,4%									
190	Éducation											167	82,7%	165	76,7%	156	79,2%									
191	Droit																									
192	Administration											269	78,2%	311	80,8%	302	74,8%									
193	Autres <sup>1</sup>											3	42,9%	1	50,0%	2	50,0%									
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant												56	63,6%	65	56,5%	82	57,3%	112	66,3%							
194	Sciences de la santé											2	40,0%	2	66,7%	7	58,3%	20	90,9%							
196	Sciences pures													0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%							
197	Sciences appliquées											3	60,0%	0	0,0%	2	11,1%	6	66,7%							
198	Arts													2	18,2%	4	57,1%	2	50,0%							
199	Lettres													4	50,0%											
200	Sciences humaines											29	63,0%	33	73,3%	35	63,6%	44	60,3%							
201	Éducation											3	50,0%	0	0,0%	3	37,5%	1	12,5%							
202	Droit																									
203	Administration											19	73,1%	24	55,8%	31	75,6%	35	76,1%							
204	Autres <sup>1</sup>																	4	66,7%							
Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant												18	72,0%	19	65,5%											
205	Sciences de la santé																									
207	Sciences pures																									
208	Sciences appliquées											1	100,0%	2	50,0%											
209	Arts																									
210	Lettres																									
211	Sciences humaines											13	72,2%	15	88,2%											
212	Éducation											4	66,7%	1	33,3%											
213	Droit																									
214	Administration													1	20,0%											
215	Autres <sup>1</sup>																									
Remarques																										
À la demande du MES, il s'agit ici du nombre de personnes en persévérance et du nombre de personnes diplômées et non du nombre de personnes de la cohorte initiale comme mentionné dans le titre et la définition du document.																										
1: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Sans objet » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».																										

Nom de l'établissement : UQO										Date :
										Page 4 de 6
I. Éléments d'information		II. Observations								
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade								
Durée moyenne des études au baccalauréat		Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
216	Sciences de la santé	an	2,8	2,6	2,6	2,5	2,4	n.d.	n.d.	
217	Sciences pures	an						n.d.	n.d.	
218	Sciences appliquées	an	3,6	3,9	4,0	4,1	3,5	n.d.	n.d.	
219	Arts	an	3,0	2,7	2,6	2,6	3,1	n.d.	n.d.	
220	Lettres	an	3,1	3,6	2,7	3,6	3,0	n.d.	n.d.	
221	Sciences humaines	an	3,0	3,1	3,1	3,0	3,1	n.d.	n.d.	
222	Éducation	an	3,8	3,9	3,7	3,8	3,8	n.d.	n.d.	
223	Droit	an						n.d.	n.d.	
224	Administration	an	2,9	2,9	2,9	3,0	2,9	n.d.	n.d.	
225	Autres	an	3,2		4,7	3,3	2,0	n.d.	n.d.	
226	Ensemble des secteurs	an	3,1	3,2	3,1	3,1	3,1	n.d.	n.d.	
Durée moyenne des études de maîtrise			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
227	Sciences de la santé	an	1,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3	1,2	
228	Sciences pures	an								
229	Sciences appliquées	an	1,7	1,7	0,0	2,7	2,5	2,1	2,1	
230	Arts	an		2,7	3,2	3,3	3,7	3,5	3,7	
231	Lettres	an			3,4	4,0		3,3		
232	Sciences humaines	an	2,3	2,0	2,0	1,8	2,0	2,1	2,2	
233	Éducation	an	3,1	3,7		2,3	3,3	2,3	3,7	
234	Droit	an								
235	Administration	an	2,0	1,7	2,0	2,1	2,2	2,1	2,2	
236	Autres	an		1,7		1,7		2,3	2,1	
237	Ensemble des secteurs	an	2,2	1,9	2,1	2,0	2,1	2,0	2,1	
Durée moyenne des études de doctorat			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
238	Sciences de la santé	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
239	Sciences pures	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
240	Sciences appliquées	an	6,3	5,0	5,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
241	Arts	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
242	Lettres	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
243	Sciences humaines	an	5,7	5,5	5,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
244	Éducation	an	2,3	6,0	2,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
245	Droit	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
246	Administration	an		5,7	7,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
247	Autres	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
248	Ensemble des secteurs	an	5,0	5,5	5,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Remarques										
		Une cellule vide représente l'absence de diplômés pour une cohorte choisie, ainsi la durée moyenne des études ne peut être calculée.								

Nom de l'établissement : UQO						Date :	
						Page 5 de 6	
<b>I. Éléments d'information</b>		<b>II. Observations</b>					
<b>INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL</b>							
<b>Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)</b>							
	<b>Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi</b>	<b>Unité</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023P</b>
249	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>197</b>	<b>204</b>	<b>197</b>	<b>210</b>	<b>208</b>
250	Direction	n	13	12	9	12	13
251	Haute direction	n	4	4	2	2	3
252	Autre personnel de direction	n	9	8	7	10	10
253	Professeurs	n	115	116	108	108	104
254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	2	1	2	3	4
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	2	1	2	3	4
256	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0
257	Personnel de gérance	n			1	1	1
258	Personnel professionnel	n	28	33	38	44	44
259	Personnel technique	n	23	25	21	21	27
260	Personnel de bureau	n	9	10	11	12	7
261	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	7	7	7	9	8
262	Personnel métiers et services	n	7	7	7	9	8
263	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
264	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>339</b>	<b>354</b>	<b>370</b>	<b>365</b>	<b>360</b>
265	Direction	n	12	14	15	14	15
266	Haute direction	n	1	1	2	2	1
267	Autre personnel de direction	n	11	13	13	12	14
268	Professeurs	n	132	132	143	136	134
269	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	7	8	9	10	13
270	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	7	8	9	10	13
271	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0
272	Personnel de gérance	n					
273	Personnel professionnel	n	49	61	67	68	72
274	Personnel technique	n	41	39	38	36	35
275	Personnel de bureau	n	98	100	98	101	91
276	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n					
277	Personnel métiers et services	n					
278	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement : UQO			Date :				
			Page 5 de 6				
I. Éléments d'information			II. Observations				
279	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>536</b>	<b>558</b>	<b>567</b>	<b>575</b>	<b>568</b>
280	Direction	n	25	26	24	26	28
281	Haute direction	n	5	5	4	4	4
282	Autre personnel de direction	n	20	21	20	22	24
283	Professeurs	n	247	248	251	244	238
284	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	9	9	11	13	17
285	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	9	9	11	13	17
286	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n					
287	Personnel de gérance	n			1	1	1
288	Personnel professionnel	n	77	94	105	112	116
289	Personnel technique	n	64	64	59	57	62
290	Personnel de bureau	n	107	110	109	113	98
291	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	7	7	7	9	8
292	Personnel métiers et services	n	7	7	7	9	8
293	Personnel périphérique de soutien	n					
<b>Remarques</b>							
<p>Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2022-2023, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.</p> <p>Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant tout le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.</p> <p>Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.</p> <p>P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).</p>							

Nom de l'établissement : UQO						
		Date :				
		Page 6 de 6				
I. Éléments d'information		II. Observations				
<b>INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE</b>						
<b>Fonds de recherche par source de financement</b>		<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
294	<b>Fonds de recherche (total)</b>	<b>8 381</b>	<b>8 054</b>	<b>9 238</b>	<b>9 290</b>	<b>12 605</b>
295	<b>Subventions d'infrastructure de la FCI</b>	<b>1 549</b>	<b>43</b>	<b>464</b>		<b>846</b>
<b>Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)</b>		<b>3 123</b>	<b>3 508</b>	<b>4 387</b>	<b>4 138</b>	<b>4 437</b>
297	Chaires de recherche du Canada	400	640	560	560	680
298	Organismes subventionnaires canadiens	2 561	2 665	3 546	3 465	3 544
299	Gouvernement du Canada	162	204	281	113	213
300	<b>Subventions de recherche du Québec</b>	<b>1 849</b>	<b>2 516</b>	<b>3 029</b>	<b>3 270</b>	<b>5 180</b>
301	Fonds de recherche du Québec	1 055	1 119	1 558	1 602	2 482
302	Gouvernement du Québec	794	1 397	1 470	1 668	2 698
303	<b>Autres sources</b>	<b>1 859</b>	<b>1 987</b>	<b>1 357</b>	<b>1 882</b>	<b>2 142</b>
304	Contrats	78	58	23	29	19
<b>Exclusion</b>		<b>1 090</b>	<b>1 950</b>	<b>1 998</b>	<b>2 390</b>	<b>2 382</b>
Non associé à un professeur-chercheur		64	639	733	1 012	488
FIR du gouvernement fédéral		1 027	1 136	1 160	1 232	1 373
Services professionnels			175	105	146	521
<b>Remarques</b>						
<b>Chaires de recherche (nombre)</b>		<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>
305	<b>Unité de recherche</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>18</b>	<b>40</b>	<b>60</b>
306	Chaire de recherche du Canada	4	6	5	5	6
307	Autres chaires de recherche	3	3	3	3	5
<b>Remarques</b>						
<b>Fonds de recherche par secteur disciplinaire</b>		<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
308	<b>Fonds de recherche (total)</b>	<b>8 381</b>	<b>8 054</b>	<b>9 238</b>	<b>9 290</b>	<b>12 605</b>
309	Sciences de la santé	816	1 199	1 129	673	862
310	Sciences pures	3 155	2 715	3 062	3 158	5 006
311	Sciences appliquées	621	637	1 004	1 024	983
312	Arts	55	47	84	8	261
313	Lettres	72	76	23	15	

314	Sciences humaines	2 655	2 429	2 653	3 270	3 603
315	Éducation	666	570	722	563	1 362
316	Droit					40
317	Administration	302	333	405	562	401
318	Autres	39	48	156	17	88
	<b>Remarques</b>					
	<b>Taux de professeurs disposant de fonds de recherche</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		%	%	%	%	%
319	<b>Professeurs-chercheurs financés</b>	<b>62,5</b>	<b>68,7</b>	<b>61,2</b>	<b>63,3</b>	<b>71,1</b>
320	Sciences de la santé	84,6	80,8	85,7	85,2	89,3
321	Sciences pures	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
322	Sciences appliquées	55,6	81,0	75,0	85,7	71,4
323	Arts	30,0	40,0	10,0	30,0	60,0
324	Lettres	42,9	60,0	50,0	33,3	
325	Sciences humaines	83,1	84,7	74,7	76,4	82,4
326	Éducation	83,3	81,8	72,2	66,7	84,8
327	Droit					66,7
328	Administration	24,2	37,7	26,9	31,8	33,9
329	Autres	25,0	50,0	75,0	50,0	75,0
	<b>Remarques</b>					
	<b>Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		\$	\$	\$	\$	\$
330	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	<b>20 118</b>	<b>17 874</b>	<b>26 392</b>	<b>26 087</b>	<b>27 376</b>
331	Sciences de la santé	9 978	10 882	12 299	8 955	14 818
332	Sciences pures	120 902	160 257	242 848	210 772	365 632
333	Sciences appliquées	41 604	23 000	36 500	27 000	28 000
334	Arts	17 893	11 315	84 127	2 667	14 621
335	Lettres	8 306	10 770	11 515	15 084	
336	Sciences humaines	24 588	21 803	25 367	40 998	31 275
337	Éducation	15 368	10 744	21 826	20 075	40 782
338	Droit					20 141
339	Administration	7 986	7 150	14 598	12 000	6 856
340	Autres	39 096	23 898	16 614	8 652	14 801
	<b>Remarques</b>					

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPS, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants	
1	11	Effectif étudiant	<p>Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil. L'effectif intra est utilisé ici.</p> <p>Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.</p> <p>** Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.</p>
7	8	Effectif étudiants internationaux	<p>Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise. La variable Entente de mobilité est égale à soit 20, 21, 22 ou 37.</p>
9		Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	
12	14	Nombre de professeurs récemment embauchés	<p>Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.</p>
15	17	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i>, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module <i>ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique</i>, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 et la définition de la ligne 253 (Professeurs) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 252 (autre personnel de direction) et 250 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable  
 Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER  
 o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;  
 o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;  
 o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;  
 o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre  
 Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :  
 Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER  
 o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;  
 o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;  
 o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;  
 o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

18	20	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER; • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »</p> <p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
28	60	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 15 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 15 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020</i>.</p>
61	93	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 18 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>

Page 2- Étudiants par cycle			
94	181	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Effectif intra.
94	115	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
116	137	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
138	159	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

### Page 3- Réussite

		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat est typiquement présentés après 6 ans tandis que celui à la maîtrise est après 4 ans et celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
182		Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur sur le nombre d'étudiants contenu dans la cohorte de départ. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
183	193	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
194	204	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
205	215	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
182	215	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 182 à 215

### Page 4 - Durée des études

216	248	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats, en 4 ans ou moins pour les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Plus précisément, la moyenne de la durée des études correspond au rapport de la somme des durées des études complétées (en trimestres ou en années), sur le nombre total des étudiants qui ont diplômés. Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
-----	-----	--------------------------	--

Page 5- Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

249 293

Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi

Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.

Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.

250

546 Direction

Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

251

Haute direction

Regroupe la haute direction

Haute direction (11) :

Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.

Direction académique (12) :

Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).

**Fonctions principales :** la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?

**Unité d'appartenance :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).

**Structure salariale :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?

Direction de service (13) :

Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.

Autre cadre (14) :

Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

252

Autre personnel de direction

Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

253

Professeurs

Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 252 (Professeurs) et la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 252 (Autre personnel de direction) et 250 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.

Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :

Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)

Professeur-chercheur (21) :

Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.

Chercheur avec rang académique (31) :

Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.

254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.  Cette ligne est le total des lignes 253 et 254.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement. <u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. <u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.
256	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
257	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
258	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
259	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
260	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
261	263 Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
262	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
263	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<u>Personnel périphérique de soutien (81) :</u> Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Page 6- Recherche

294	304	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
298		Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
297		Chaire de recherche du Canada	Fonds tirés du programme fédéral des Chaires de recherche du Canada
299		Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
302		Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
303		Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.) Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :
304		Contrats	- exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
305		Unités de recherche	Nombre de regroupement de chercheurs incluant les chaires, instituts, groupe, centre de recherche, etc.
306		Chaires de recherche du Canada	Nombre de chaire issue du programme fédéral des chaires de recherche du Canada
307		Autres chaires de recherche	Nombres de chaire de recherche autres que ceux mentionnés à la ligne 306
308	318	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
319	329	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 15). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
330	340	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$ . Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 294 à 304 de la page 6. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

**Table de conversion**

<b>Sciences de la santé</b>	<b>Sciences pures</b>	<b>Sciences appliquées</b>	<b>Sciences humaines</b>	<b>Lettres</b>
Sciences fondamentales et appliqué	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes :
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conseil	Psychologie	Latin, latin-grec
Médecine	Microbiologie	Zootéchnie	Sciences sociales	Traduction
Médecine et chirurgie expérimentale	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages)	Anthropologie	Langues et littératures françaises classiques
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économie	Littérature comparée
Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique)
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie	
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie	
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et spatial	Économie rurale et agricole	
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation	
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques	
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales	
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social	
		Génie civil, de la construction et de l'infrastructure	Animation sociale ou communautaire	
		Génie électrique, électronique et de l'énergie	Orientation, information scolaire et professionnelle	
		Génie mécanique	Récréologie	
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités	
		Génie industriel et administratif	Philosophie	
		Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses	
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)	
		Génie physique		
		Génie nucléaire		
		Géodésie (arpentage)		
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs		
		Génie des pâtes et papiers		
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)		
		Génie agro-forestier		
		Sciences de l'activité physique		
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)		

<b>Éducation</b>	<b>Droit</b>	<b>Administration</b>	<b>Arts</b>	<b>Autres</b>
Pluridisciplinaire (sciences de l'édu	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autresles
Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, s	Environnement (qualité du milieu)
Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entr	Musicologie (histoire et littérature)	
Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopéc		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au col		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
rielle		Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
		Gestion des services de santé		
		Coopération		
		Gestion de la production		
		Administration publique		
		Pluridisciplinaire (administration)		
		Bibliothéconomie et archivistique		

## Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

### *Légende des composantes des formules*

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

## LES MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

### 1. Mesures phares d'encadrement des étudiants

#### 1.1. Soutien à l'apprentissage et à la réussite

Au cours de l'année 2022-2023, le Bureau d'aide à la réussite, qui comporte les services de mentorat et de tutorat par les pairs, ainsi que ceux du Centre d'aide en rédaction en ligne et des Centres d'aide en français écrit, a accompagné les personnes étudiantes qui éprouvaient des besoins de soutien dans leurs études.

Le Centre de mentorat par les pairs favorise l'intégration académique, sociale et communautaire de la communauté étudiante. Les membres du personnel de mentorat par les pairs sont disponibles pour partager leurs expériences et discuter avec les personnes mentorées, au sujet des stratégies qui peuvent faciliter l'expérience étudiante et l'épanouissement dans les études, par exemple concernant l'organisation du travail et la gestion du temps. Les personnes mentorées sont également accompagnées vers les services appropriés selon leurs besoins.

Tableau 1 : nombre de personnes étudiantes mentorées

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Personnes		179	172	351
Rencontres / Activités		336	226	562

Le Centre de mentorat par les pairs met également en œuvre une veille téléphonique : chaque trimestre, les membres du personnel de l'équipe de mentorat appellent les nouvelles personnes étudiantes afin de s'assurer que tout se passe bien pour elles et offrir des services.

Tableau 2 : nombre de personnes étudiantes contactées

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Nombre d'appels		1200	800	2000

De son côté, le Centre de tutorat par les pairs offre du soutien dans les travaux, exercices et pour la clarification de concepts disciplinaires, plus particulièrement dans les disciplines où les difficultés se font le plus sentir : comptabilité, finance, informatique et mathématiques.

Tableau 3 : nombre de personnes étudiantes ayant eu recours au service de tutorat par les pairs

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Nombre de personnes étudiantes		312	225	537

Le Centre d'aide à la rédaction en ligne (CAREL), permet à la communauté étudiante de l'UQO, du Cégep de Saint-Jérôme et du Cégep de l'Outaouais de déposer des textes sur une plateforme dédiée afin de recevoir une rétroaction leur permettant d'améliorer leurs compétences rédactionnelles.

Tableau 4 : nombre de révisions par le CAREL

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Nombre de textes		89	129	218

Les Centres d'aide en français écrit (CAFÉ) offrent quant à eux trois principaux services aux étudiants :

- Ateliers de grammaire : divers ateliers de groupe visant le rappel de règles de grammaire de base ou préparant aux examens de français, notamment le TECFÉE en éducation. L'inscription est obligatoire.
- Monitorat individuel (ou en petit groupe) en français écrit : de 8 à 10 leçons avec une personne monitrice répondant aux besoins personnalisés des étudiants. L'inscription est obligatoire et peut se faire pendant toute la session.
- Consultation libre ou sur rendez-vous : pour toute question ou tout autre besoin spécifique en français écrit.

Les professionnelles des CAFÉ offrent également des formations collectives sur l'heure du midi en format hybride.

## 1.2. Services psychosociaux

L'année 2022-2023 a été caractérisée par une demande croissante en matière de soutien psychosocial au sein des Services aux étudiants (SAÉ), avec un total de 482 visites enregistrées. Cette tendance reflète l'importance et les besoins accrus accordés à la santé mentale au sein de notre communauté étudiante.

Parallèlement, dans le but de répondre aux besoins grandissants de nos étudiants et étudiantes en matière de santé mentale, nous avons mis en œuvre avec succès 16 groupes de soutien en santé mentale. Ces groupes ont offert un espace essentiel de partage, d'écoute et d'entraide, contribuant ainsi de manière significative au bien-être mental de la population étudiante.

Dans le cadre de l'engagement continu en faveur de la santé mentale démontré par l'UQO, une politique institutionnelle en santé mentale a également été élaborée et adoptée. Cette politique vise à créer un environnement propice à l'épanouissement personnel, en mettant l'accent sur la prévention, la sensibilisation et l'accès aux ressources appropriées.

Par ailleurs, des mesures proactives ont été prises pour renforcer la sécurité émotionnelle de la communauté étudiante en formant des sentinelles dédiées à la prévention du suicide sur les campus de Gatineau et Saint-Jérôme. Cette initiative vise à créer un réseau de soutien solide pour nos étudiants et étudiantes en détresse.

Enfin, dans le but de démocratiser les sujets liés à la santé mentale et de promouvoir le développement des compétences en métacognition, le journal "La Lanterne" a été conçu et diffusé à hauteur de 1000 exemplaires. Ce journal aborde des sujets importants liés à la santé mentale, offrant ainsi une plateforme d'expression et d'information pour notre communauté étudiante.

Dans l'ensemble, ces initiatives reflètent l'engagement continu des SAÉ envers le bien-être de la population étudiante et témoignent de l'objectif central de favoriser leur épanouissement personnel, y compris l'actualisation de soi.

Tableau 5 : appui différencié et individuel

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>Total 2022-2023</b>
Nombres de personnes étudiantes qui ont fait une demande d'aide (Intervention individuelle)	59	128	145	332
Nombre de personnes étudiante qui ont fait une demande via le programme d'aide aux étudiants (PARÉE)	34	72	44	150
<b>GRAND TOTAL</b>	93	200	189	482

Tableau 6 : projets de sensibilisation en mieux-être

<b>PROJET SPECIAUX Sensibilisation</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>Total 2022-2023</b>
Distribution du journal « la Lanterne »				1000
Nombre de sentinelles formées		11	20	32

### 1.3. Mesure de soutien indirect à l'apprentissage et à la réussite des personnes étudiantes

Le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) a offert au cours de l'année 2022-2023 plus de 70 formations pédagogiques aux personnes enseignantes, toutes axées sur les façons d'accompagner l'intégration dans les études universitaires, la persévérance et la réussite des personnes étudiantes.

## 2. **Autres mesures d'encadrement des étudiants**

### 2.1. Services aux étudiants et étudiantes en situation de handicap

Au cours de l'année 2022-23, un total de 642 étudiants uniques en situation de handicap ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont bénéficié d'un suivi individualisé de la part de notre équipe composée de deux orthopédagogues dévoués. Notre objectif central demeure la promotion du développement de l'autonomie des étudiants, une valeur fondamentale de notre engagement envers l'éducation inclusive.

Dans cette perspective, 2888 examens adaptés ont été effectués, une démarche cruciale pour permettre à la population étudiante de démontrer leur plein potentiel académique. Ces accommodements, qu'ils aient été d'ordre temporaire ou permanent, ont joué un rôle significatif dans l'atteinte de cet objectif. Il est essentiel de souligner que parmi ces accommodements, 12 % ont été attribués dans le contexte d'un trouble de l'apprentissage et 45 % ont été attribués en raison de troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Cette dernière statistique met en lumière l'importance de cibler spécifiquement les besoins de ces étudiants et de mettre en place des mesures appropriées pour les soutenir dans leur parcours académique.

Tableau 7 : activités globales du SESH

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Nombre d'étudiants uniques				642
Nombre de visites				856
Nombre d'examens adaptés	166	1438	1284	2888

Tableau 8 : type de handicap en nombre et en proportion

Type de handicap	Nombre	Pourcentage
Déficience auditive	10	1,6 %
Déficience motrice	9	1,4 %
Déficience multiple	114	17,8 %
Déficience organique	11	1,7 %
Santé Physique	23	3,6 %
Trouble d'apprentissage	95	14,8 %
TDAH	296	46,1 %
Trouble du spectre de l'autisme	6	0,9 %
Trouble de santé mentale	78	12,1 %

## 2.2. Vie étudiante et entrepreneuriat

L'année 2022-2023 se caractérise par le retour progressif en présentiel des étudiants sur les campus à la suite du contexte de la pandémie des dernières années. Bien que nous n'ayons pas encore atteint l'achalandage « normal », les étudiants ont participé en grand nombre aux activités étudiantes et semblent vouloir (re)prendre part à la vie de campus. Notons que les activités/projets de vie étudiante jouent un rôle important dans la persévérance et la motivation des étudiants envers leurs projets d'études, ce qui est un facteur de rétention important.

L'équipe des SAÉ a tenu des activités d'accueil et d'intégration à l'automne et à l'hiver en mode hybride auxquelles plus de 600 nouveaux étudiants ont participé. Ces journées ont pour objectif de mieux outiller les nouveaux étudiants dans leur métier d'étudiant ou d'étudiante universitaire.

Tableau 1 : Activités étudiantes

Population étudiante desservie	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	TOTAL 2022-2023
Nombre d'activités organisées		33	32	65
Nombre de participants-étudiants		1 839	1 700	3 539

Tableau 2 : Journées d'accueil et d'orientation

<b>Population étudiante desservie</b>	Été 2022	Automne 2022	Hiver 2023	<b>TOTAL 2022-2023</b>
Nombre de nouveaux étudiants présents		500	105	605

### 2.3. Accueil et intégration des étudiantes et étudiants internationaux

En 2022-2023, l'UQO a enregistré une hausse de 30 % dans l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux attribuable à l'ouverture complète des frontières canadiennes et au retour des libres-visiteurs des programmes d'échanges étudiants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Le nombre de personnes étudiantes internationales est passé de 382, en 2020-2021, à 457, en 2021-2022, à 593 en 2022-2023.

Sur le plan de l'accueil, l'UQO offre diverses activités visant à faciliter leur inclusion à la communauté universitaire, notamment, des webinaires fournissant des renseignements sur les formalités administratives liées à l'immigration et des informations pratiques concernant leur séjour d'études. Parmi les sujets traités, notons les assurances, le logement, les coûts du séjour et les réalités du climat au Québec. Les webinaires sont disponibles en ligne sur le site Web de l'Université.

Les webinaires des mois de mai et novembre visant la préparation du séjour d'études suivant l'admission des candidates et candidats pour le trimestre d'automne et d'hiver ont connu encore cette année beaucoup de succès. Plusieurs personnes ont participé à une séance interactive où elles avaient aussi la possibilité de poser des questions par clavardage et l'ont même visionné sur notre site Web.

Après leur arrivée en sol québécois, les étudiantes et étudiants internationaux sont invités à participer à une journée d'accueil qui leur permet de mieux connaître l'Université et ses services, d'aborder la question de l'organisation des études à l'UQO, de rencontrer les membres du personnel et de visiter le campus. L'UQO offre également une activité « e-jumelage » qui vise à favoriser le pairage entre des personnes étudiantes canadiennes et les étudiantes et étudiants provenant de l'international. L'UQO offre aussi une formation intitulée « Québec, mode d'emploi » qui porte sur des thématiques liées au contexte culturel du séjour au Québec : l'inclusion et la socialisation, la vie au Québec et les différences culturelles. Cette formation est offerte en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais. En raison des restrictions sanitaires, les activités d'accueil ont eu lieu sous forme de salons virtuels et de webinaires. Par ailleurs, des formations préparatoires aux stages coopératifs ont été offertes afin de faciliter l'inclusion des étudiantes et étudiants aux différents milieux de travail.

En ce qui a trait aux étudiantes et étudiants sortants, des ateliers de préparation au séjour à l'étranger sont offerts et portent, entre autres, sur la double citoyenneté, les urgences à grande échelle (enjeux de sécurité nationale ou internationale, catastrophes naturelles, contexte politique dans le milieu d'accueil) et le choc culturel. Quelques personnes étudiantes se sont prévaluées de

séjours de mobilité à l'international, soit 21 au total, en raison toujours de la pandémie. Les étudiantes et étudiants sortants doivent désormais remplir un formulaire d'atténuation et d'acceptation des risques liés à la mobilité internationale étudiante sortante créditée. L'UQO évalue également les capacités d'accueil et d'inclusion des étudiants en situation de handicap qui souhaitent faire un séjour à l'étranger afin de s'assurer que les étudiants aient droit aux mêmes types d'accommodements que ceux qui leur sont consentis à l'UQO.

L'Université continue toujours à suivre et à informer les étudiantes et les étudiants des répercussions de la pandémie et des restrictions de voyage et exemptions pour les étudiantes et étudiants internationaux qui veulent entrer au Canada. Les mises à jour d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada sont périodiquement transmises à tous nos étudiants. Il est important de rappeler que l'UQO a été reconnue comme un établissement d'enseignement désigné après le dépôt de son plan d'intervention immédiate en réponse à la pandémie.

## PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE

### 1. Principales orientations de recherche

L'UQO jouit d'une réputation bien établie dans plusieurs disciplines de recherche et création. L'activité de ses chercheurs et chercheuses a pris un nouvel élan ces dernières années et surtout au cours de l'année 2022-2023 grâce à l'augmentation significative et à la diversification des subventions obtenues, des nouvelles infrastructures et équipes de recherche et des projets de recherche innovateurs. Plusieurs indicateurs confirment le dynamisme croissant de la recherche et de la création au sein de notre établissement.

À l'UQO, la recherche-crédation s'inscrit dans une tendance à la collaboration. En plus des collaborations interdisciplinaires dans l'établissement, on remarque que plus de 40 % des projets présentés s'appuient sur un partenariat avec le milieu, avec un autre établissement universitaire ou encore, sur une collaboration à l'international.

Quoique la stratégie de la recherche à l'UQO soit officiellement en cours de développement pour la période 2022-2026, les principaux axes de recherche sont les suivants :

- Santé, éducation et mieux-être
- Écologie, environnement et société
- Communautés, organisations et territoires
- Technologies et information
- Arts, cultures et patrimoines

#### 1.1. Soutien aux chercheurs et formation de la relève

On remarque que le rayonnement de l'établissement attire de plus en plus les jeunes chercheurs et la relève. En 2022-2023, nous avons reçu près de deux fois plus de stagiaires postdoctoraux que l'année précédente, dont un grand nombre (44 %) provenant de l'international. L'Université a également reçu une cinquantaine de stagiaires de recherche visiteurs en provenance de plusieurs pays, dont une dizaine bénéficiant du *Programme des futurs leaders dans les Amériques* (PFLA).

On constate également que nos équipes de recherche ont su profiter des programmes MITACS pour intégrer des étudiants et étudiantes ainsi que des postdoctorants et postdoctorantes à leurs projets. La très grande majorité des 2,4 M\$ octroyés en 2022-2023 par Mitacs l'ont été dans le cadre du programme « Accélération » destiné à mettre en lien les chercheurs, des étudiants et des postdoctorants de haut calibre ainsi que des partenaires industriels. Quatorze projets ont pu ainsi s'enrichir de la contribution de la relève en recherche.

Pour mieux soutenir cette relève, l'UQO a organisé des séances d'accueil et de formation destinées aux jeunes chercheurs et chercheuses (membres du corps professoral ou personnes étudiantes aux cycles supérieurs) afin de les sensibiliser et de les initier aux exigences et enjeux de sécurité de la recherche et de la publication en mode libre accès. Ces séances seront offertes à chaque rentrée universitaire. L'UQO a également soutenu les collaborations de recherche avec les cégeps (de Saint-Jérôme et de l'Outaouais) et les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT de Saint-Jérôme, de l'Outaouais et du Collège Lionel-Groulx) et en a fait un des chantiers de sa stratégie

institutionnelle 2022-2026. Cette collaboration interordres s'ajoute à celles entamées dans le cadre des pôles d'enseignement supérieur.

Toujours pour mieux appuyer ses chercheurs, l'UQO a soutenu financièrement le recours aux conseils professionnels d'Axelys pour examiner des opportunités de valorisation de plusieurs innovations, notamment en télécommunications et en éducation/formation. La valorisation de l'innovation technologique et sociale sera une priorité pour l'UQO.

## 1.2. Politiques de la recherche

En mars 2023, l'équipe du Décanat de la recherche et de la création a finalisé le portrait de la situation en recherche-crédation à l'UQO. Les résultats de cette analyse soutiendront l'élaboration de la future stratégie de recherche et création.

En parallèle, l'UQO a développé sa stratégie institutionnelle de gestion des données de la recherche en mobilisant un comité multisectoriel. Le plan de travail vise à outiller l'Université pour répondre aux exigences des conseils de recherche quant à la bonne gestion des données et aux besoins des équipes de recherche (p. ex., capacité de stockage, conservation et diffusion des données), à offrir de la formation sur les bonnes pratiques et à accompagner les personnes chercheuses.

La directive des trois conseils de recherche et les orientations des fonds québécois en matière de la sécurité de la recherche en partenariat international ont été l'occasion de mettre en place plusieurs formations et ateliers de sensibilisation destinés aux professeurs-chercheurs et aux étudiants des cycles supérieurs.

## 1.3. Perspectives

En lien avec la cible 3 de son plan stratégique, « une université influente et active dans ses milieux », l'UQO a provoqué des rencontres d'intervenants universitaires et socioéconomiques afin de stimuler l'élaboration de projets concourant à bâtir un créneau d'excellence en cybersécurité et société numérique. Ses efforts de concertation avec le milieu devraient assurer un terreau fertile pour l'émergence de nouveaux projets en cybersécurité dans les mois à venir.

Le développement et le rayonnement de la recherche est l'un des vastes chantiers auquel l'UQO continuera à travailler ardemment. Sa réputation est bien établie dans le secteur des sciences sociales et des sciences naturelles, entre autres. Aussi espère-t-elle poursuivre le développement de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) par l'acquisition de nouveaux équipements et infrastructures. Une nouvelle chaire de recherche du Canada sera en place à l'ISFORT à partir de l'automne 2023.

L'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO) servira de modèle à l'implantation d'autres observatoires similaires dans la province, suivant la mise sur pied du Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires grâce à une importante subvention accordée à l'UQ par le ministère des affaires municipales et de l'habitation.

L'UQO travaille aussi à la mise en place d'un Centre de recherche et d'innovation en cybersécurité et société (CRICS), un centre multidisciplinaire qui étudiera la vulnérabilité des individus et des organisations dans une société numérique et développera des outils et des approches pour diminuer cette vulnérabilité tout en maximisant le potentiel de développement socio-économique du secteur.

## **2. Réalisations marquantes sur le plan de la recherche**

### **2.1. Développement du créneau cybersécurité**

La cybersécurité est l'une des niches de recherche et d'innovation où l'UQO s'investit depuis quelques années. Ainsi, les locaux de l'unité mixte de recherche en cybersécurité UQO-INRS ont été installés au campus Lucien-Brault à Gatineau. Cette UMR regroupe six professeurs et une vingtaine d'étudiants et d'étudiantes de cycles supérieurs et de stagiaires postdoctoraux qui travailleront ensemble sur des thématiques de recherche en cybersécurité des télécommunications, des équipements et des algorithmes incluant des enjeux d'intelligence artificielle et d'applications dans divers secteurs industriels et organisationnels.

L'UQO a aussi appuyé le développement du Laboratoire de recherche en sécurité de l'information au sein du département d'ingénierie et d'informatique qui regroupe plusieurs chercheurs collaborant sur des projets financés par le CRSNG et par des partenaires privés.

En plus d'être membre de la grappe canadienne In-Sec-M, l'UQO a rejoint le consortium CyberEco afin de rapprocher ses chercheurs du milieu industriel et développer des projets de recherche et développement en partenariat avec d'autres universités et acteurs du secteur au Québec.

D'autre part, on note déjà la concrétisation d'une entente de partenariat tripartite intervenue en 2021 avec l'Université de Gênes et l'entreprise Leonardo qui s'est matérialisée par des rencontres entre les chercheurs des trois partenaires et le développement d'un partenariat pour octroyer une bourse de doctorat à un ou une étudiante de l'UQO financée par Leonardo et dont la recherche (en cybersécurité et intelligence artificielle) se fera à l'UQO et à l'Université de Gênes, au laboratoire du professeur Alessandro Armando.

Dans ce même domaine, l'UQO continue de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des différents acteurs académiques et socio-économiques en Outaouais et au Québec dans le but de mettre en place une initiative collective où la recherche et l'innovation contribuent à atténuer la vulnérabilité des individus et des organisations, tout en appuyant le développement de l'industrie.

### **2.2. Nouveaux projets financés**

Les chercheurs et chercheuses de l'UQO ont obtenu en 2022-2023 des subventions de recherche totalisant 4,8 M\$, dont 10 % proviennent du fédéral. Plus de 300 projets ont reçu l'appui financier des bailleurs de fonds. Notons au passage la plus grande diversification de ces sources de financement, notamment grâce à la recherche partenariale, au recours aux divers programmes des ministères et à des organismes comme Mitacs.

Des professeurs en sciences naturelles (Philippe Nolet, Jérôme Dupras, Angélique Dupuch, Audrey Maheu, Frédéric Doyon et Christian Messier) ont récolté plus de 1,6 M\$ pour réaliser une quinzaine de projets de recherche répondant à des préoccupations d'actualité dans le domaine de l'agronomie, de l'eau et de l'environnement, ainsi qu'en foresterie.

Certains projets méritent aussi d'être soulignés dans d'autres disciplines. Ainsi, la professeure Sara Tremblay, du département de psychoéducation et de psychologie, a reçu un financement de 326 000 \$ pour son projet en neurosciences et santé mentale. La professeure de travail social Josée Chénard a récolté 127 000 \$ pour le projet de recherche portant sur l'expérience subjective d'enfants en santé, malades et de fratries exposés à l'épuisement parental. Toujours au département de travail social, le projet de la professeure Isabel Côté, financé à hauteur de 113 000 \$, interrogera l'accès à la procréation assistée pour mieux répondre aux besoins des femmes LGBTQ et des personnes non-binaires. La professeure Christine Gervais, du département des sciences infirmières, s'intéressera quant à elle aux moyens de mieux soutenir les jeunes issus de l'immigration, par le biais de son projet qui a recueilli près de 102 000 \$.

Comme on pourra le lire plus loin, l'UQO a accueilli l'an dernier une nouvelle chaire de recherche du Canada ainsi que plusieurs autres chaires et laboratoires qui viennent activer l'écosystème de la recherche dans notre établissement. Signalons entre autres la nouvelle Chaire de recherche en économie créative et mieux-être (CREAT). La professeure titulaire, Julie Bérubé, a obtenu un financement de 200 000 \$ du FRQSC pour entreprendre ses activités dans le secteur des arts et des lettres.

Enfin, le département des sciences naturelles de l'UQO bénéficiera d'un accès unique à l'un des plus grands laboratoires à ciel ouvert du Québec grâce à une entente avec Conservation de la nature Canada (CNC) et un partenariat avec l'Institut Kenauk (IK). L'UQO s'est alliée à ces partenaires afin de créer une forêt modèle où s'harmonisent recherche, enseignement et utilisation durable. Grâce à ce partenariat, les chercheurs de l'UQO conduiront de nombreuses activités en lien avec la conservation, l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et globaux. De plus, le projet prévoit la construction d'un nouvel édifice dans lequel l'UQO aménagera un laboratoire doté des équipements nécessaires à sa mission de recherche et d'enseignement pour ses programmes de sciences naturelles.

### 2.3. Principales structures de recherche

Galerie universitaire : 1

Institut : 1

Observatoires : 4

Chaires de recherche du Canada : 6

Chaires (institutionnelles, dotées, partenariales) : 10

Centres de recherche : 11

Laboratoires : 27

### *Galerie UQO*

L'UQO est l'un des rares établissements universitaires à s'être doté d'une galerie pour stimuler la création et la faire rayonner dans sa communauté, jusqu'à l'international. La Galerie UQO se révèle être une institution productive et un phare de la création dans notre institution. Elle est active bien sûr dans la présentation d'expositions, mais aussi dans la diffusion de balados et de conférences. Son rôle dans le domaine de l'édition en art contemporain est à la fois reconnu, important et porteur pour le développement de la galerie et des arts dans la région. Jusqu'à maintenant, la Galerie UQO a édité huit ouvrages.

### *Institut*

L'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), sous la direction scientifique de la professeure Audrey Maheu, contribue largement à la recherche appliquée en sciences naturelles. Comme mentionné précédemment, pendant la dernière année, ses professeurs ont reçu plus de 1,6 M\$ pour leurs nouveaux projets.

### *Observatoires*

Un nouvel observatoire s'est ajouté en 2022-2023 à l'UQO de sorte que notre université en compte maintenant quatre :

- Observatoire pour la Promotion d'un mode de vie Physiquement Actif dans les Laurentides (OPPAL) – *nouveau*
- Observatoire en économie sociale, développement régional et organisation communautaire (OESDROC)
- Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND)
- Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

### *Chaires de recherche du Canada*

Une cinquième Chaire de recherche du Canada s'inscrit dans la liste de l'UQO : la Chaire de recherche du Canada en Économie de la Prévention et Contrôle des Infections, dont le titulaire est Éric Tchouaket :

Chaire de recherche du Canada en Économie de la Prévention et Contrôle des Infections	Éric Tchouaket
Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique	Stéphane Bouchard
Chaire de recherche du Canada en vision cognitive et sociale	Caroline Blais
Chaire de recherche du Canada sur la résilience des forêts face aux changements globaux	Christian Messier
Chaire de recherche du Canada en économie écologique	Jérôme Dupras
Chaire de recherche du Canada sur la procréation pour autrui et les liens familiaux	Isabel Côté

### *Chaires institutionnelles, dotées et partenariales*

L'UQO est fière d'observer la création de quatre nouvelles chaires de recherche au cours de la dernière année, signe du dynamisme de ses équipes de recherche. Parmi l'ensemble de ces chaires, cinq sont gérées directement par l'établissement :

Chaire de recherche sur l'innovation et les pratiques d'excellence en éducation	Jérôme St-amand
Chaire de recherche en économie créative et mieux-être (FRQSC)	Julie Bérubé
Chaire de recherche collaborative sur les environnements favorables à la santé	Chaire collaborative
Chaire de recherche Enjeux sociaux de la COnservation (CESCO)	Katrine Turgeon
Chaire UNESCO en démocratie, citoyenneté mondiale et éducation transformatoire	Paul R. Carr
Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)	Louis Favreau
Chaire de recherche Addoceo sur le développement des ressources humaines en santé	Martin Lauzier
Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion (CIRLI)	Julie Ruel André C. Moreau
Chaire de recherche en calcul distribué	Andrzej Pelc
Chaire Abeona-École normale supérieure (ENS)-Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA)	Karine Gentelet

### *Centres de recherche*

Centre de Recherche sur la Violence faite aux Enfants (CRVE)	Marie-Ève Clément
Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)-UQO	Guy Chiasson
Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)-UQO	Juan-Luis Klein (Directeur - UQAM) Louise Briand (Co-directeur - UQO)
Centre de recherche en intervention familiale (CERIF)	Francine de Montigny
Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS)	Sylvie Thibault
Centre d'études et de recherches en psychologie industrielle et comportement organisationnel (CERPICO)	Martin Lauzier
Centre de recherche en évaluation et en analyse des politiques publiques (CREAPP)	Samir Amine
Centre sur l'adaptation aux Changements Globaux des forêts en milieu tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG)	Messier, Christian
Groupe de Neurosciences Sociale	Caroline Blais
Programme de recherche interdisciplinaire sur la santé mentale des enfants (PRISME)	Sébastien Normand
Réseau québécois en études féministes (RÉQEF - UQO)	Denyse Côté

## Laboratoires

Onze nouveaux groupes de recherches se sont structurés dans des laboratoires, étudiant ainsi divers champs disciplinaires et répondant aux préoccupations de la société :

Laboratoire de recherche sur les relations, la sexualité et les traumas	Noémie Bigras
Laboratoire de recherche en arts « Du côté nord du chemin »	Sophie Bélair-Clément Pavel Pavlov
Laboratoire sur l'Unicité et la Diversité des Intérêts et des Comportements en Autisme (LUDICA)	Claudine Jacques
Laboratoire de robotique et systèmes autonomes (LARSA)	Soulaimane Berkane
Verdi-Cité : Pour une Forêt Urbaine Résiliente	Sylvain Delagrangé
Laboratoire de recherche sur la gestion des arts et de la culture	Julie Bérubé
Lab Design Innovation	Valérie Yobé
Laboratoire de remédiation cognitive et de neuro-imagerie	Synthia Guimond
Laboratoire Tout un village - recherche sur le développement positif des jeunes issus de l'immigration et des groupes racisés	Kristel Tardif-Grenier Christine Gervais
Équipe de recherche en littératie et inclusion (ÉRLI)	Judith Émery-Bruneau
Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse	Ariane Daviault Geneviève Pagé
Travail et société (ERTS)	Thomas Collombat
Laboratoire de recherche collaborative en obésité et vie active	Aurélien Baillot
Laboratoire au Coeur des familles	Francine de Montigny
Laboratoire de recherche en réseautique et informatique mobile (LARIM)	Rokia Missaoui
Laboratoire de cyberpsychologie	Stéphane Bouchard Patrice Renaud
Laboratoire de Perception Visuelle et Sociale	Caroline Blais Daniel Fiset
Laboratoire de recherche en sécurité informatique (LRSI)	Kamel Adi
Laboratoire d'analyse psychoneuroendocrinologique du stress et de la santé (LAPS2)	Hélène Forget
Laboratoire de recherche en Imagerie, Vision et Intelligence Artificielle (LARIVIA)	Mohand Said Allili
Laboratoire d'ingénierie des microsystèmes avancés (LIMA)	Ahmed Lakhssassi
Laboratoire des troubles d'anxiété (LTA)	Michel Dugas
Laboratoire d'économie écologique	Jérôme Dupras
Laboratoire de recherche sur les communications sans fil Large bande (RCLT)	Larbi Talbi
Laboratoire sur la santé, les déviances et les contraintes	Pierre Pariseau-Legault
Laboratoire interdisciplinaire de simulation socio-écologique (LISSÉ)	Clément Chion
Unité Laurentienne recherche application informatique (ULRIA)	Omer Nguena Timo

**SECTION 4 :**  
**RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE**  
**DÉVELOPPEMENT**

## **PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

### **1. Campus unifié**

L'UQO compte ériger un campus unifié, un projet de développement évalué à 206 M\$ visant à rapatrier en un seul campus les installations de l'UQO à Gatineau. Actuellement, le campus de Gatineau de l'UQO est formé de deux pavillons distincts. Le projet comporte des travaux majeurs d'agrandissement et de réaménagement du pavillon Alexandre-Taché. Elle entend céder l'autre pavillon (Lucien-Brault) au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

Projet phare et structurant de notre développement en Outaouais, ce nouveau campus nous permettra d'intensifier l'impact notre présence à Gatineau, de contribuer à la création d'un véritable quartier universitaire à Gatineau en plus de créer un impact significatif sur l'amélioration de la vie étudiante et sur la création d'une identité forte pour notre université.

### **2. Projet de nouvelle résidence étudiante**

Le projet de la nouvelle résidence étudiante sera situé sur le terrain du pavillon Alexandre-Taché à l'intersection du boulevard Saint-Joseph. La nouvelle résidence comptera 131 chambres, soit 27 studios et 52 logements de 2 chambres. Cette nouvelle capacité d'accueil s'ajoute au parc existant de 198 chambres géré par l'UQO. L'immeuble projeté de la nouvelle résidence étudiante comptera six étages et devrait ouvrir ses portes à l'automne 2026.

Pour assurer le financement du projet, une demande de subvention a été déposée dans le cadre du *Programme d'habitation abordable de la Société d'habitation du Québec*. Ce programme appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables au Québec. Le projet de l'UQO vise particulièrement à pallier le manque de logements abordables à proximité du campus et à contrer la précarisation des personnes étudiantes, dont la santé financière est fragilisée par le contexte économique actuel. Le projet compte de plus sur le soutien financier de la ville de Gatineau.

### **3. Ajout des nouveaux programmes**

L'UQO prévoit le lancement d'un nouveau programme baccalauréat-maîtrise en nutrition à son campus de Gatineau dans l'année à venir. Ce programme, le premier pour le réseau des Universités du Québec, permettrait de répondre à des besoins criants de main-d'œuvre qualifiée en nutrition, assurant ainsi de meilleurs à la population sans cesse grandissante. En conformité avec les récentes avancées scientifiques et l'évolution de la discipline, le programme répond à la fois aux exigences des instances réglementaires pour l'accès à la pratique professionnelle en nutrition, mais se distingue également des baccalauréats en nutrition actuellement offerts au Québec par la place qu'occupera l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être en santé mentale. Dès son approbation dans les instances internes, ce projet cheminera dans les instances externes conformément aux procédures de développement des nouveaux programmes de grades.

Nous prévoyons aussi une nouvelle mouture du baccalauréat en informatique au campus de Saint-Jérôme, spécialement conçue pour répondre aux besoins pressants de l'industrie des Laurentides à l'ère du numérique. Cette refonte majeure inclura des concentrations essentielles en cybersécurité, garantissant la protection des données et des systèmes, ainsi qu'en sciences des données et intelligence artificielle, afin de préparer nos étudiants à exploiter pleinement le potentiel de l'IA.

Le campus de Saint-Jérôme proposera également un Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des technologies d'affaires. Ce programme unique en son genre a pour objectif de former des leaders aptes à diriger des projets et des unités axés sur l'innovation, la transformation et la gouvernance numérique au sein des organisations.

Finalement, nous avons amorcé un nouveau chantier visant à mettre en place des programmes courts à Saint-Jérôme, centrés sur les véhicules innovants. Cette démarche vise à combler la demande urgente en formation pour les professionnels évoluant dans ce domaine en constante évolution. Toutes les ressources professorales en informatique, en génie et en gestion des technologies d'affaires de Saint-Jérôme et de Gatineau sont pleinement engagées dans ces projets.

## **ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU MES**

La présente section présente comment le plan stratégique 2022-2026 de l'UQO se rattache à chacune des quatre grandes orientations stratégiques de la politique de financement des universités. Nous détaillons également les chantiers de chacune des cibles du plan stratégique qui viennent soutenir ces grandes orientations.

### **1. L'accessibilité et la réussite**

**Cible 1 du plan stratégique :** *Intensifier le recrutement et favoriser la réussite et la rétention de la population étudiante*

#### Chantier 1.1 : Recrutement

- Refonte des stratégies de promotion des programmes et de recrutement d'étudiants et d'étudiantes, au Québec, au Canada et à l'international selon l'approche SEM (Gestion stratégique des effectifs étudiants) et incluant le renforcement des liens avec les cégeps des territoires de référence.
- Modification des processus d'admission afin de réduire le temps de réponse aux étudiants et étudiantes, ainsi qu'une modification des processus d'inscription dans les programmes pour favoriser l'inscription et la rétention des étudiants et étudiantes admis.
- Révision des conditions d'admission des programmes pour vérifier si elles sont toujours justifiées en regard de la préparation attendue des candidats et candidates pour réussir.
- Développement de partenariats avec d'autres universités pour des fins de double diplomation et de cotuelles de thèses au Québec, au Canada et dans le monde.

## Chantier 1.2 : Réussite et rétention

- Renforcement du cadre d'accueil, d'intégration et de soutien de l'ensemble des étudiants et étudiantes, avec des modalités particulières pour les étudiantes et étudiants internationaux.
- Mise en place de mesures d'aide aux étudiants et étudiantes qui éprouvent des problèmes de réussite.
- Mise en place de mesures pour faciliter l'accès aux études universitaires, particulièrement aux personnes qui ne détiennent pas un Diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec.

## **Cible 2 du plan stratégique : *Développer des formations riches et une pédagogie innovante***

### Chantier 2.1 : Développement et actualisation des programmes

- Déploiement de nouveaux programmes qui sont à divers stades de développement.
- Poursuite du développement des programmes dans tous les secteurs, notamment dans les domaines de la cybersécurité, des sciences infirmières et des sciences naturelles (ISFORT).
- Achèvement de la révision de la politique d'évaluation des programmes afin de la rendre plus rapide et plus réactive.
- Actualisation en priorité de quelques programmes ciblés en cherchant à identifier des améliorations pouvant être faites à court terme, pour ensuite procéder à une révision plus en profondeur à moyen terme
- Progressivement, revue des programmes de baccalauréat et de maîtrise pour s'assurer qu'ils traitent des grands enjeux sociétaux et de l'internationalisation, dont le développement durable, la transformation numérique de la société et des organisations, la sécurité dans le monde, etc.
- Révision des règles de cheminement dans certains programmes afin de permettre des parcours diversifiés et flexibles.
- À moyen terme, revitalisation de l'enseignement des langues et des lettres à l'UQO.
- Mise en place d'une structure et de règles pour faciliter les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles dans l'offre de cours et de programmes.
- Développement des collaborations interordres dans la perspective d'une meilleure intégration des activités d'enseignement.

### Chantier 2.2 : Formation à distance et innovations pédagogiques

- Poursuite de la mise en œuvre de la politique de formation à distance.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de soutien à l'innovation pédagogique.

## **2. Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde**

### **Cible 3 du plan stratégique : *Une université influente et active dans ses milieux***

#### Chantier 3.1 : Rayonnement de l'UQO et partenariats

- Promotion active des expertises du corps professoral auprès des médias régionaux et nationaux, ainsi que sur les diverses plateformes de communication, et en lien avec les priorités de l'UQO.
- Modification des outils web afin de les rendre plus dynamiques, plus conviviaux et plus efficaces.
- Ouverture de l'UQO à de multiples publics sur campus et en virtuel (auditrices et auditeurs libres, personnes retraitées, organismes du milieu, etc.), et comme lieu de prédilection dans la région pour la tenue de débats publics, de conférences grand public, d'expositions, etc.
- Élaborer une politique de services à la collectivité pour favoriser des liens avec les acteurs privés, publics et du tiers secteur.
- Poursuite du développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO).

### **Cible 4 du plan stratégique : *Doter l'UQO d'une stratégie institutionnelle en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'autochtonisation***

#### Chantier 4.1 : Stratégie EDI (équité, diversité et inclusion)

- Définition d'une vision institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, incluant un plan d'action.
- Élaboration d'une politique institutionnelle en matière d'EDI.

#### Chantier 4.2 : Stratégie d'autochtonisation de l'UQO

- Élaboration d'une stratégie sur les façons d'inclure des perspectives et des approches autochtones dans les différentes sphères de la mission universitaire de l'UQO.

### 3. La recherche et la création

**Cible 3 du plan stratégique :** *Une université influente et active dans ses milieux*

#### Chantier 3.2 : Développement et rayonnement de la recherche

- Création d'un pôle d'excellence en cybersécurité et en identité numérique, et participation au développement d'une zone d'innovation en cybersécurité à Gatineau.
- Réflexion et discussion pour la mise en place d'un pôle de recherche dans les Laurentides.
- État de situation de la recherche et de la création à l'UQO, et élaboration d'une stratégie de développement de la recherche et de la création pour le corps professoral et les étudiants et étudiantes.
- Faciliter la participation de partenaires du milieu et de professeurs et professeures de Cégep là où c'est possible et pertinent.
- Poursuite du développement de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT).
- Élaboration d'une stratégie active de diffusion sur de nombreuses plateformes des réalisations de recherche et de création des professeurs et professeures et des étudiants et étudiantes montrant l'intérêt qu'elles présentent pour la communauté.

### 4. La performance des universités et l'efficacité du système

**Cible 5 du plan stratégique :** *Simplifier les processus en misant sur l'agilité et l'efficacité*

#### Chantier 5.1 : Valeurs de l'UQO

- Réviser les valeurs institutionnelles pour qu'elles soient en phase avec l'évolution de la société.

#### Chantier 5.2 : Processus académiques

- Modifier et numériser les processus administratifs du dossier étudiant afin de les simplifier et de les rendre plus fluides.
- Réviser les processus de développement, de gestion et d'évaluation des études de cycles supérieurs en vue d'une plus grande agilité.

### Chantier 5.3 : Processus RH

- S'engager dans une stratégie de fidélisation et de santé organisationnelle, puis dans une stratégie agressive de recrutement de membres du personnel de soutien et professionnel.
- Mettre en place une approche structurée de soutien aux transitions et de mentorat pour le personnel de soutien.

### Chantier 5.4 : Organisation du travail

- Examiner l'organisation interne des ressources affectées aux communications et au recrutement.

### Chantier 5.5 : Processus Recherche et création

- Réviser les processus de gestion de la recherche et de la création en vue d'une plus grande efficacité.

# Plan stratégique

---

2022-2026

IL Y A TOUT  
UN MONDE



# Introduction

L'évolution rapide de la société québécoise et la fin du cycle du plan stratégique 2016-2020 de l'UQO rendaient nécessaire une prise de recul en vue de nous donner des orientations qui nous permettront de poursuivre notre développement et de renforcer notre rayonnement tant dans le milieu régional que dans les milieux national et international.

Le plan stratégique 2022-2026 de l'UQO s'appuie sur divers travaux d'analyse et de réflexion réalisés à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 par un comité de pilotage et des groupes de travail ainsi que sur les résultats de la consultation menée auprès des membres de notre communauté universitaire et de nos partenaires externes afin de nous assurer qu'il traite des véritables défis pour les cinq années à venir.

Le plan stratégique comprend cinq grandes cibles sur lesquelles nous allons travailler de façon prioritaire durant la période 2022 à 2026. Il est important de préciser que bien que ce plan ne comprenne pas tous les projets en cours et toutes les opérations courantes de l'UQO, ceux-ci sont tout aussi importants dans l'écosystème global des activités d'enseignement, de recherche-crédation et de développement de notre université et continueront de bénéficier du soutien de la direction.

La rectrice,

**MURIELLE LABERGE**

# Les grandes cibles



## 1. INTENSIFIER LE RECRUTEMENT ET FAVORISER LA RÉUSSITE ET LA RÉTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Selon les prévisions du gouvernement du Québec, l'effectif étudiant au Cégep devrait augmenter de 23 % entre 2019 et 2029, et on devrait observer une augmentation d'environ 4,4 % du nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps complet dans les universités québécoises. Étant donné les baisses de l'effectif étudiant à l'UQO au cours des dernières années, il y a un rattrapage à faire. Il y a également un potentiel d'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants, notamment à temps plein.

Afin de favoriser la réussite et la rétention, l'UQO verra à la mise en œuvre de mesures visant le renforcement du cadre d'accueil, d'intégration et de soutien de l'ensemble des étudiantes et étudiants et à la mise en place de mesures accrues d'aide à la réussite.

Par ailleurs, la cible 1 et la cible 2 étant intimement reliées, la personne responsable de ces deux cibles veillera à adopter une approche intégrée pour assurer la liaison.

## 2. DÉVELOPPER DES FORMATIONS RICHES ET UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE

L'UQO tient à ce que l'ensemble de ses programmes, à tous les cycles d'études, offre des formations permettant aux étudiantes et étudiants de maîtriser les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire nécessaires à leur insertion dans une société en pleine mouvance et qui fait face à des défis nombreux et souvent inusités.

Les contenus des programmes doivent traiter des enjeux multidisciplinaires sociétaux et mondiaux qui sont actuels et en émergence afin que les membres de la communauté étudiante soient bien outillés pour en comprendre les diverses facettes et pour agir de façon éclairée, sur la base des connaissances disponibles. De la même manière, les pratiques pédagogiques doivent permettre d'enrichir l'expérience étudiante et mettre à profit une diversité d'outils.

## 3. INTENSIFIER LE RÔLE DE L'UQO COMME UNIVERSITÉ INFLUENTE ET ACTIVE DANS SES MILIEUX

La façon de faire rayonner l'UQO sera revue, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale. Un accent sera mis sur la richesse de l'expertise du corps professoral ainsi que sur les réalisations en recherche du corps professoral et des étudiantes et étudiants.

On veillera à renforcer les partenariats dans les milieux et à rendre plus visible la contribution des membres de l'institution à la résolution des enjeux locaux et mondiaux, que ce soit par leurs recherches et leurs publications ou par la mobilisation des connaissances pour informer les personnes en position de décision ainsi que les citoyens et citoyennes. On verra également à mener des activités de recherche et de création misant sur la découverte, l'innovation et la réponse à des enjeux sociétaux.

## 4. DOTER L'UQO D'UNE STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, D'INCLUSION ET D'AUTOCHTONISATION

En 2021, l'UQO a entrepris une démarche institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et a mis sur pied un comité institutionnel, le CIEDI, mandaté pour guider et appuyer les travaux par le biais d'une approche participative de co-construction. Les travaux mèneront à définir l'énoncé de vision institutionnelle, afin qu'il témoigne de l'engagement de l'UQO, et à définir les éléments clés du plan stratégique, du plan d'action et de la politique institutionnelle de l'UQO en matière d'EDI.

Parallèlement à ce chantier, l'Université a également amorcé une démarche d'autochtonisation visant à inclure des perspectives et des approches autochtones dans les différentes sphères de sa mission universitaire.

## 5. SIMPLIFIER LES PROCESSUS EN MISANT SUR L'AGILITÉ ET L'EFFICACITÉ

Un certain nombre de processus internes devront être améliorés en vue d'accroître la fluidité et la réactivité dans les services administratifs touchant les diverses catégories de membres de la communauté universitaire, ainsi que pour assurer que les compétences des divers membres du personnel restent en phase avec l'évolution des besoins de l'Université.



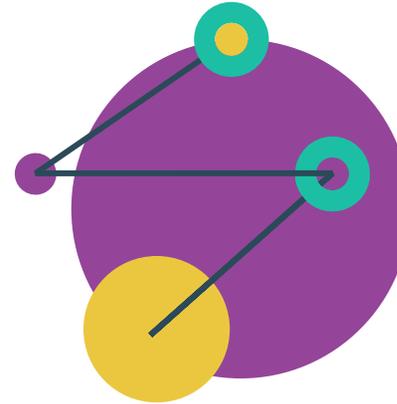
# Les piliers du plan stratégique

## MISSION | L'UQO : LA PLUS HAUTE EXPRESSION DU SAVOIR, DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

L'Université du Québec en Outaouais, membre du réseau de l'Université du Québec, est un établissement public francophone d'enseignement universitaire et de recherche-crédation situé en Outaouais et dans les Laurentides. Dans un environnement favorisant les interactions humaines, l'UQO, pôle d'accès au savoir, forme des diplômées et diplômés qualifiés à tous les cycles et développe des activités de recherche et création scientifiques et innovantes.

Les étudiants et étudiantes de l'UQO sont au cœur de sa mission. Ils et elles bénéficient de la diversité de ses programmes ainsi que de l'excellence de son enseignement et de ses recherches grâce à des professeurs et professeures chevronnés et à des membres du personnel compétents.

Par son engagement dans la communauté, l'UQO participe activement au développement économique, social et culturel de la population des territoires qu'elle dessert. Branchée sur les réalités tant régionales qu'internationales, l'UQO est un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses partenariats et ses projets.



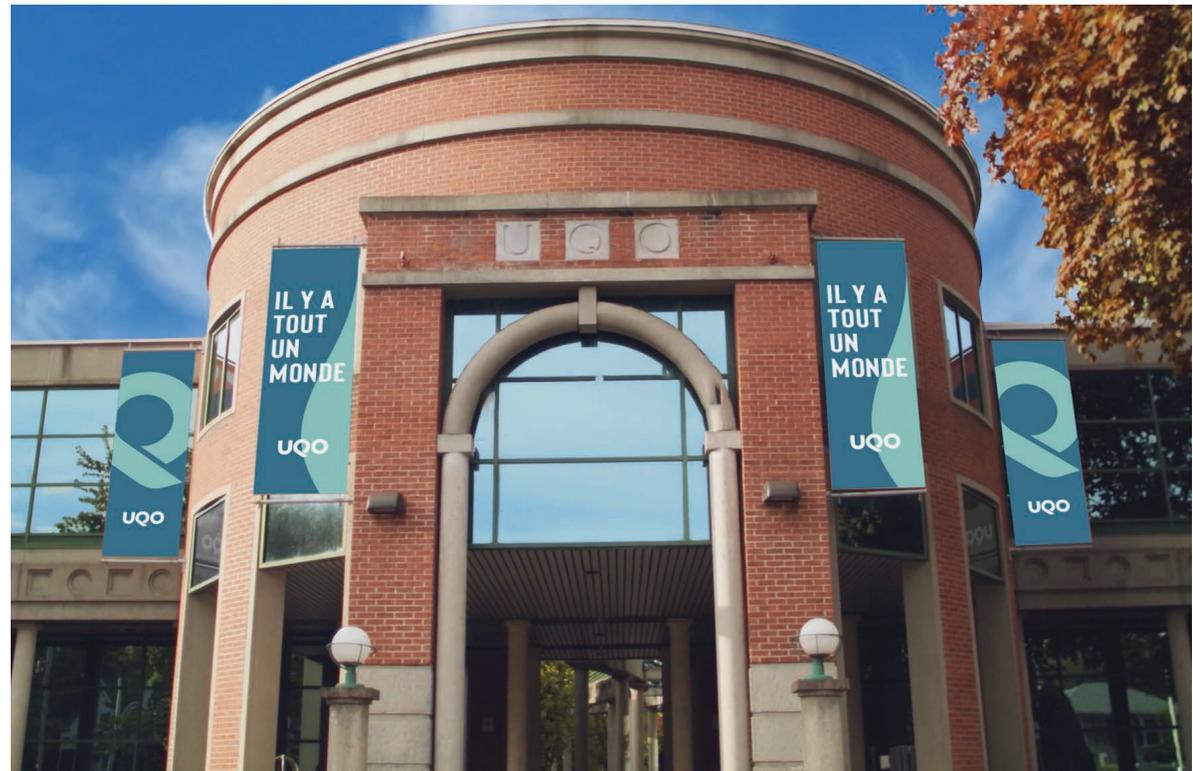
# LES PILIERS DU PLAN STRATÉGIQUE

## VISION | UQO 2026

Toutes les forces vives de notre milieu convergent dans le but de réaliser des projets mobilisateurs qui donnent vie à la vision :

« **Il y a tout un monde!** ».

Effectivement, il y a tout un monde d'opportunités, d'innovation et d'effervescence qui s'offre à nous et qui nous invite à embrasser tous les possibles pour faire de l'UQO une institution audacieuse, innovante et créative qui inscrit toutes ses actions dans une stratégie soutenant le développement durable.



## VALEURS

L'UQO dispose d'un énoncé des valeurs qui guident les membres de la communauté universitaire dans la poursuite de la mission.

Celles-ci feront l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un chantier du plan stratégique pour veiller à ce qu'elles soient en phase avec l'évolution de la société et avec les travaux de la démarche institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

## LE DÉPASSEMENT DE SOI

L'UQO offre à ses étudiants et étudiantes une expérience universitaire à la fois engageante et enrichissante fondée sur le désir de découvrir, de structurer sa pensée et de développer son sens critique. À l'UQO, les réussites des étudiants et étudiantes, les réalisations novatrices des membres du personnel et les succès des diplômés et diplômées constituent une stimulation collective au dépassement.

## L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE

L'UQO privilégie une gestion saine et responsable, tout en étant habitée par un souci d'efficacité et d'efficacités. Pour y parvenir, elle facilite l'accessibilité à l'information et mise sur l'engagement des personnes.

## L'OUVERTURE

L'UQO est une université de langue française qui est ouverte sur son environnement et sur le monde. L'UQO reconnaît l'importance de la diversité culturelle et en fait la promotion. En outre, elle intègre une dimension internationale à ses activités de formation.

# LES PILIERS DU PLAN STRATÉGIQUE

## VALEURS

### LE RESPECT

L'UQO agit dans le respect des personnes en plaçant les étudiants et les étudiantes au cœur de sa mission et les membres de son personnel au centre de son épanouissement. Elle valorise la contribution de ses étudiants et étudiantes, des membres de son personnel, de ses diplômés et diplômées ainsi que de ses partenaires et elle encourage la collaboration et l'entraide pour créer un environnement riche en interactions humaines.

### L'EXCELLENCE ET LA RIGUEUR

L'UQO est une organisation performante où tous s'investissent dans la poursuite de l'excellence de leurs activités universitaires. L'UQO est un lieu de création du savoir où l'excellence et la rigueur sont la norme et le référentiel à partir desquels l'ensemble des actions se dessinent.

# Plan de mise en oeuvre

---

Un plan de mise en œuvre définit les résultats attendus ainsi que les modalités de reddition de compte pour chacune des cibles et chacun des chantiers.

Des membres des divers groupes de la communauté universitaire seront mis à contribution dans la plupart des chantiers, tant pour bénéficier de leur expertise et de leur expérience que pour assurer un bon ancrage au sein de l'institution.





### STRUCTURE DE MONITORAGE

Un comité de monitoring sera mis en place dès l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration. Il sera composé de six personnes, à savoir la rectrice, les trois vice-recteurs, une direction de département et une direction de module ou une personne responsable de programme. Le conseil d'administration recevra un rapport de progrès aux six mois.

Son rôle consistera à définir les mandats des groupes de travail, à superviser leur travail et à recommander à la rectrice toute mesure nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace du plan stratégique.

La supervision de chacune des cinq grandes cibles sera assurée respectivement par la rectrice et les trois vice-recteurs.

### PRISE EN CHARGE DES CHANTIERS

Les divers chantiers seront regroupés pour des fins de cohérence et confiés à des cadres, à des instances existantes ou à des groupes de travail issus de la communauté universitaire, incluant des membres du corps professoral ou des personnes chargées de cours. Un mandat sera défini par le comité de monitoring pour chaque chantier et une personne responsable de sa coordination et de sa mise en œuvre sera désignée.

Ce mandat, qui comprendra un plan d'action et sa mise en œuvre, décrira les résultats attendus en termes de résultats observables ou en termes de livrables à la direction de l'UQO ou à toute autre instance. La personne responsable de la mise en œuvre de chaque chantier assurera le suivi des indicateurs et en fera rapport au comité de monitoring, à partir d'un cadre méthodologique commun.

IL Y A TOUT  
UQO  
UN MONDE